P-Z1-AA0-163

Langue : Français
Original : Français

GROUPE DE LA BANQUE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT

RAPPORT D'EVALUATION

PROJET DE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR REGIONALES RIZICOLES RESILIENTES EN AFRIQUE DE L'OUEST (REWARD)

Groupe 1 : Gambie, Guinée-Bissau, AfricaRice, CEDEAO (REWARD-G1)

MULTINATIONAL : GAMBIE, GUINEE-BISSAU, AFRICA RICE ET CEDEAO

Vice-président	Beth DUNFORD, Vice-Président AHVP
Directeur Général	Lamin BARROW, Directeur Général RDGW Abdul KAMARA, Directeur Général RDNG
Directeur Sectoriel	Martin FREGENE, Directeur AHAI
Manager Sectoriel	Eklou ATTIOGBEVI-SOMADO, Chef de division, AHAI.5
	Vincent CASTEL, Chef de division, AHAI.3
	Laouali GARBA, Chef de division, AHAI.2
	Damian IHEDIOHA, Chef de division, AHAI.1
Manager Pays	Joseph RIBEIRO, Directeur général adjoint RDGW, Responsable-pays pour la Côte d'Ivoire, la Gambie et la Guinée-Bissau
Chargé de Projet	Marwan LADKI, Ingénieur d'irrigation principal, Lead Task Manager, AHAI.5
	Yappy SILUNGWE, Chargé principal de gestion des ressources naturelles, co-Task Manager, AHAI.2
	Rebecca DADZIE, Chargée d'agro-industrie supérieure, co-Task Manager, AHAI.1
Équipe de Projet*	Ometere OMOLUABI-DAVIES, Coordinatrice pour l'intégration régionale, RDRI.0
	Tabi KARIKARI, Chargé d'agro-investissement en Chef, RDNG
	Betty MUPENDA WANGOZI, Coordinatrice en Chef en genre pour Afrique de l'Ouest, AHGC.1
	Sarra ACHEK, Chargée principale de gestion financière, SNFI.2
	Moustapha CHEIBANY, Agro-économiste principal, AHAI.5
	Sonia DAH-APIOU, Chargée principale d'acquisition, SNFI.1
	Philip DOGHLE, Coordonnateur de la gestion financière pour l'Afrique de l'Ouest, SNFI.2
	Charleine MBUYI LUSAMBA, Chargée de fragilité et de résilience principale, Coordonnatrice pour l'Afrique de l'Ouest, RDTS
	Maria MKENDA, Chargée d'investissement principale, AFFM
	Sabas SONOU AGOSSOU, Chargé principal de sauvegardes sociales et de conformité, SNSC
	Luther YAMEOGO, Chargé principal de la société civile, AHGC.2
	Eric Mashaija BAKILANA, Conseiller juridique principal, PGCL.1
	Seunayo ADEBAYO, Chargé supérieur de sauvegardes sociales, SNSC
	Coumba Ndoffène DIOUF, Chargée supérieure d'acquisition, SNFI.1
	Nnaemeka KORIE, Economiste agricole supérieur, AHAI.2
	Chaïbou MAMANE, Spécialiste supérieur en sauvegardes environnementales, SNSC
	Papa Thierno NDIAYE, Chargé supérieur d'acquisition, SNFI.1
	Alex YEANAY, Chargé supérieur de fragilité et de résilience, RDTS
	Ethel ELOKOBI, Chargé supérieur de la fragilité et la résilience, RDTS
	Rajae EL ALAMI, Experte Fragilité et Résilience, RDTS
	Minemba TRAORE, Senior Civil Society Officer, AHGC.2
	Sule OCHAI, Consultant senior en politiques, AHAI.0
	Clara BARROS, Consultante chargée de genre, AHGC.1
	Adel BESBES, Consultant agro-économiste, AHAI.5
	Biry DIAGANA, Consultant chargé de fragilité et de résilience, RDTS
	Thierno DIENG, Consultant juridique, PGCL.1
	Mouyoudèi KOTOKO, Consultant spécialiste en sauvegardes sociales, SNSC
	Rivaldo KPADONOU, Consultant chargé de changement climatique, PEGC.2
	Hany SHALABY, Consultant chargé de changement climatique, PEGC2
	Hisseine Mahamat M'BODOU SEID, Consultant chargé de la société civile, AHGC.2
	Ledo FERNANDO, Consultant, AHAI.0

	Emmanuel YONI, Consultant chargé de sauvegardes environnementales, SNSC
	Yerima Auta JATAU, Consultante en gestion financière, RDNG
	Issouata COULIBALY, Consultante en gestion financière,
	Daniel OSEI-BOAKYE, Chargé d'acquisition, SNFI1/COSN
Pairs évaluateurs	Ablassé BILGO, Chargé en Chef d'agriculture climato-intelligente, AHAI.2
	Youssouf KABORE, Chargé en Chef d'élevage, AHAI.1
	Gilbert ADJIMOTI, Chargé Principal de la Zone de Transformation Agro-Industrielle, AHFR2 / RDGW
	Gracia KAHASHA, Agro-économiste supérieure, AHAI

SOMMAIRE

1 CONTEXTE STRATÉGIQUE 1

A. CONTEXTE, STRATEGIE ET OBJECTIFS PAR PAYS 1
B. CONTEXTE SECTORIEL ET INSTITUTIONNEL 2
C. JUSTIFICATION DE LA PARTICIPATION DE LA BANQUE 2
D. COORDINATION DES PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT 3

2 DESCRIPTION DU PROJET 3

A. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET 3
B. THEORIE DU CHANGEMENT 4
C. COMPOSANTES DU PROJET 4
D. COUT DU PROJET ET MODALITES DE FINANCEMENT 6
E. ZONE D'INTERVENTION DU PROJET, BENEFICIAIRES ET AUTRES INTERVENANTS 8
F. EXPERIENCE DU GROUPE DE LA BANQUE ET LEÇONS REFLETEES DANS LA CONCEPTION 9

3 FAISABILITÉ DU PROJET 9

A. ANALYSE FINANCIERE ET ECONOMIQUE 9
B. SAUVEGARDES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES 10
C. AUTRES PRIORITES TRANSVERSALES 12

4 MISE EN OEUVRE 13

A. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS ET DE MISE EN ŒUVRE 13
B. ACQUISITION 14
C. GESTION FINANCIERE, DECAISSEMENT ET AUDIT 14
D. SUIVI ET EVALUATION 16
E. GOUVERNANCE 17
F. DURABILITE 17
G. GESTION DES RISQUES 17
H. RENFORCEMENT DES CONNAISSANCES 18

5 INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ 18

A. INSTRUMENTS JURIDIQUES 18
B. CONDITIONS ASSOCIEES A L'INTERVENTION DU FONDS 18
C. CONFORMITE AUX POLITIQUES DU GROUPE DE LA BANQUE 20

6 RECOMMANDATION 20

7 CADRE DE RÉSULTATS I

8 NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES) V

9 INFORMATIONS CLEFS DU PROJET REGIONAL FINANCE PAR LE FONDS D'ACTION CLIMATIQUE (CAW) COMME COMPOSANTE « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » DU PROJET REWARD VII

10 PLAN DE SUIVI DU PROJET REWARD VII

CONTRE-VALEURS MONÉTAIRES

Unité monétaire	Équivalent (Février 2024)
1 unité de compte	1,3298 USD (Dollar des États-Unis)
	804,971 XOF

EXERCICE FISCAL

Gambie : 01-01– 31-12
Guinée Bissau : 01-01– 31-12
Africarice : 01-01– 31-12
CEDEAO : 01-01– 31-12

POIDS ET MESURES

1 tonne métrique (T)	2 204,62 livres (lbs)
1 Kilogramme (kg)	2,20462 lb
1 mètre (m)	3.28 pieds (pi)
1 millimètre (mm)	0,03937 pouce (’’)
1 kilomètre (km)	0,62 mile
1 Hectare (ha)	2.471 acres

ABRÉVIATION ET ACRONYMES

ACA	Analyse couts-avantages
AE	Agences d'exécution
AEFPF	Facilité africaine de production alimentaire d'urgence
AFFM	Mécanisme africain de financement du développement des engrais
AfricaRice	Centre du riz pour l'Afrique
ATC	Centres de transformation agroindustriels
AWD	Alternate Wetting and Drying
B2B	Business to business
B2C	Business to customer
BAD	Banque africaine de développement
BCEAO	Banque Centrale des États d'Afrique de l'Ouest
BID	Banque islamique de développement
BPR	Biens publics régionaux
CARD	Coalition pour le Développement du Riz en Afrique
CDN	Contributions déterminées au niveau national
CEDEAO	Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest
CIES	Constat d'impact environnemental et social
CIPRiSSA	Plan d'investissement continental pour l'autosuffisance en riz
CTRC	Comité Technique Régional de Coordination
CTRS	Comités Techniques Régionaux de Suivi
CVR	Chaines de valeur du riz
DSIR-AO	Document de stratégie d'intégration régionale de l'Afrique de Ouest
ECOAGRIS	Système Régional Intégré d'Information Agricole de la CEDEAO
ECOWAP	Politique agricole de la CEDEAO
EIES	Etude d'impact environnementale et sociale
ERFP	Évaluation de la Résilience et Fragilité Pays
ERO	Observatoire du Riz de la CEDEAO (*ECOWAS Rice Observatory* – ERO)
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
FAT	Facilité d'appui à la transition
FSRP	Programme de Résilience du Système Alimentaire
GES	Gaz à effet de serre
GF	Gestion financière
GIRE	Gestion intégrée des ressources en eau
KAFCACI	Initiative de coopération alimentaire et agricole Corée-Afrique
KOAFEC	Conférence ministérielle de la Coopération économique Corée-Afrique
M.UC	Millions d'unités de compte
MGP	Mécanisme de gestion des plaintes
MNRDP	Multinational Nerica Rice Dissemination Project
NCP	Note conceptuelle de projet

NERICA	Nouveau riz pour l'Afrique
ODD	Objectifs de développement durable
ONG	Organisation non gouvernementale
OR	Opérations régionales
ORE	Observatoire du riz de la CEDEAO
OSC	Organisations de la société civile
P2RS	Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel
P3P	Plan de participation des parties prenantes
PDDAA	Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine
PGP	Plan de gestion des pestes
PM	Passation des Marchés
PME	Petite et moyenne entreprise
PNIASAN	Programmes Nationaux d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle
PPP	Partenariat Public-Privé
PRP	Priorités Résilience des pays
PTF	Partenaires techniques et financiers
RAF	Responsable administratif et financier
REWARD	Projet de développement de chaînes de valeur régionales rizicoles résilientes en Afrique de l'Ouest
ROAC	Réseau Ouest-Africain des Céréaliers
ROPPA	Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest
RSE	Responsable suivi-évaluation
SA	Compte Spécial
SAPZ	Zones spéciales de transformation agro-industrielle
SARD-SC	Projet de soutien à la recherche agricole pour les cultures stratégiques en Afrique
SIM	Système d'information sur les marchés
SPM	Spécialiste en passation de marchés
TAAT	Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine
TDR	Termes de référence
TEC	Tarif extérieur commun
TRIE	Taux de rentabilité interne économique
TRIF	Taux de rentabilité interne financier
UA	Union africaine
UC	Unités de compte
UGP	Unité de gestion du projet
URGP	Unité régionale de gestion de projet
VAN	Valeur actualisée nette
ZLECA	Zone de libre-échange continentale africaine

FICHE D'INFORMATION SUR LE PROJET

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

Nom du Projet :	Projet de développement de chaînes de valeur régionales rizicoles résilientes en Afrique de l'Ouest (REWARD) Groupe 1 (Gambie, Guinée-Bissau, AfricaRice, CEDEAO)
Secteurs :	Agriculture et Environnement
Bénéficiaires :	Gambie, Guinée-Bissau, AfricaRice, CEDEAO
Instrument (s) du projet :	Dons du FAD-16 (PBA et OR), Pilier I de la FAT
Agence de mise en œuvre :	Ministères en charge de l'agriculture (Gambie, Guinée-Bissau) pour les composantes nationales, CEDEAO et AfricaRice (agences d'exécution) pour la composante régionale

COUNTRY AND STRATEGIC CONTEXT

Période du document de stratégie par pays :	Document de stratégie d'intégration régionale de l'Afrique de Ouest (DSIR-AO, 2020-2025)
Priorités du document de stratégie par pays appuyées par le projet :	Le projet est aligné aux 2 domaines prioritaires du **DSIR-AO 2020-2025**, à savoir : - **Domaine prioritaire 1 :** Améliorer la connectivité des infrastructures transfrontalières résilientes (investissement dans des infrastructures résilientes au changement climatique). - **Domaine prioritaire 2 :** Soutenir le développement des entreprises régionales (investissement dans le développement de chaînes de valeur régionales résilientes, le renforcement des liens économiques transfrontaliers et l'ouverture plus efficace des pays enclavés et des arrière-pays riches en ressources vers des marchés plus vastes).
Programme gouvernemental (DSRP, NPD ou équivalent) :	- **Programme Détaillé de Développement de l'Agriculture Africaine (PDDAA) du NEPAD :** Pilier 1 : Accroître de façon durable les superficies cultivées et desservies par des systèmes fiables de maîtrise de l'eau ; Pilier 2 : Améliorer les infrastructures rurales et les capacités commerciales pour faciliter l'accès aux marchés ; Pilier 3 : Augmenter les approvisionnements alimentaires, réduire la faim, améliorer les réponses en cas d'urgence alimentaire ; Pilier 4 : Améliorer la recherche agricole, la diffusion et l'adoption des technologies. - **Vision 2020 de la CEDEAO :** Créer une région sans frontières, pacifique, prospère et cohésive, fondée sur la bonne gouvernance. - **Politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA, 2005-2025) :** Pilier 1 : accroissement de la productivité et de la compétitivité de l'agriculture ; Pilier 2 : mise en œuvre d'un régime commercial intracommunautaire ; Pilier 3 : adaptation du régime commercial extérieur. - **Cadre d'orientation stratégique à l'horizon 2025 de l'ECOWAP/PDDAA** - **Programme de l'Offensive régionale de la CEDEAO pour la relance durable et soutenue de la riziculture en Afrique de l'Ouest (2014-2025) :** Pilier 1 : Augmenter durablement la Production de Riz (faciliter la disponibilité et l'accès aux semences améliorées et aux engrais) ; Pilier 2 : Transformer et valoriser la production rizicole locale (technologies et procédés de traitement innovants adoptés et diffusés ; méthodes de traitement modernisées ; riz local normalisé et standardisé ; consommation locale de riz promue) ; Pilier 3 : Promouvoir le marché régional du riz local

	(réformes structurelles appropriées ; facilitation des échanges) ; Pilier 4 : Améliorer l'environnement du développement rizicole (capacités des institutions et des acteurs régionaux renforcées ; aspects de genre et environnementaux pris en compte). - **Feuille de Route Régionale pour le Riz de la CEDEAO (2025-2035) :** Il s'agit d'une extension de l'*Offensive riz* pour stimuler le développement du secteur rizicole en Afrique de l'Ouest pour les dix (10) prochaines années. Elle s'appuie sur les actions et les enseignements tirés des efforts antérieurs et en cours aux niveaux national et régional pour promouvoir une production rizicole durable vers une autosuffisance rizicole compétitive, rentable et durable en Afrique de l'Ouest. La feuille de route est structurée autour de sept (7) thèmes clés et seize (16) actions ciblées, avec deux voies potentielles pour la production rizicole : l'une avec extension des terres et l'autre sans extension des terres. Elle met également en évidence vingt (20) packages d'investissement dans quatre domaines thématiques et identifie douze (12) bassins de production clés dans la région. Les thèmes sont les suivants : 1) Augmenter la productivité et la production, en se concentrant de manière différenciée sur les bassins de production à fort potentiel. 2) Améliorer et optimiser la chaîne d'approvisionnement et les infrastructures de transformation et la qualité. 3) Accélérer le développement des marchés locaux/régionaux du riz. 4) Améliorer le financement tout au long de la chaîne de valeur et des mécanismes de réduction des risques adéquats pour encourager le financement/les investissements. 5) Mettre en œuvre des politiques visant à encourager les investissements et le commerce dans le secteur rizicole local/régional. 6) Améliorer la collecte de données et le partage des connaissances pour optimiser l'utilisation des analyses pour la prise de décision à tous les niveaux. 7) Améliorer le renforcement des capacités en matière d'élaboration de politiques au sein des gouvernements/organismes nationaux et régionaux. - **Programmes Nationaux d'Investissement Agricole et de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PNIASAN) et politiques nationales agricoles** des États membres de la CEDEAO (riz comme spéculation prioritaire de l'ensemble des pays). - **Compacts pour l'alimentation et l'agriculture** des pays de l'espace CEDEAO consécutifs au « Sommet Dakar 2 – Nourrir l'Afrique : Souveraineté alimentaire et résilience » et à la « Déclaration de Dakar sur la Souveraineté Alimentaire et la Résilience » du 27 janvier 2023 (riz comme spéculation prioritaire). - **Stratégies Nationales de Développement de la Riziculture.** - **Plan d'action de l'Observatoire du riz de la CEDEAO (2020-2025).** - **Priorités Résilience des pays (PRP).** - Stratégie et cadre d'intervention de la CEDEAO pour une agriculture climato-intelligente. - Plan d'Investissement Climatique pour la région du Sahel (PIC-RS, 2018-2030). - Contributions déterminées au niveau national (CDN/NDC de l'UNFCCC) des pays du Sahel pour le respect de l'accord de Paris.
Classification du projet:	**<u>Sous-composante 1.1</u>** <u>(Développement des infrastructures et des services de gestion durables et résilients au climat dans les systèmes de production rizicole)</u> >> **« Nourrir l'Afrique » Sous-thèmes** 1.1 (Productivité agricole) + 1.2 (Valeur ajoutée) + 1.3 (Investissement dans les infrastructures) + 1.6 (Inclusion et développement durable) + **« Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique » Sous-thèmes** 5.1 (Accès à l'eau potable) + 5.3 (Gestion des ressources en eau) + 5.15 (Gestion de l'environnement etdes ressources naturelles) + 5.16 (Changement climatique et croissance verte) >> **ODD** 2,3,4,5,6,8,13,15 **<u>Sous-composante 1.2</u>** <u>(Amélioration de la disponibilité et l'accès à des</u>

	intrants de qualité, des services de mécanisation et des connaissances résilients au climat) >> **« Nourrir l'Afrique » Sous-thème** 1.1 (Productivité agricole) + **« Améliorer la qualité de vie des populations en Afrique » Sous-thème** 5.7 (Programmes d'innovation pour l'emploi) >> **ODD** 2,8,15 **Sous-composante 1.3** (Accompagnement technique régional pour accroître la production et la productivité rizicole en Afrique de l'Ouest afin de favoriser l'innovation dans les CVR) >> **« Nourrir l'Afrique » Sous-thèmes** 1.1 (Productivité agricole) + 4.2 (Connectivité de l'infrastructure régionale) + **« Intégration régionale » Sous-thème** 4.7 (Opérations régionales) >> **ODD** 2,6, 10,13,15 **Sous-composante 2.1** (Développement /modernisation des infrastructures de transformation et renforcement des capacités des petits exploitants et des acteurs commerciaux tout au long de la CVR) : **« Nourrir l'Afrique » Sous-thèmes** 1.2 (Valeur ajoutée) + 1.3 (Investissement dans les infrastructures) + 1.4 (Financement agricole) + 1.6 (Inclusion et développement durable - Genre/Emplois/Climat) >> **ODD** 2,5,6,12,13,15 **Sous-composante 2.2** (Développement des systèmes d'information, des technologies innovantes et une image de marque orientée vers le consommateur pour améliorer l'accès au marché) >> **« Nourrir l'Afrique » Sous-thème** 1.2 (Valeur ajoutée) + **« Améliorer la qualité de vie des populations africaines » Sous-thème** 5.7 (Programmes d'innovation pour l'emploi) >> **ODD** 2,8,12 **Sous-composante 2.3** (Promotion des investissements du secteur privé en appuyant les entreprises et en améliorant la disponibilité du financement tout au long de la CVR) >> **« Nourrir l'Afrique » Sous-thèmes** 1.4 **(**Financement agricole) + 1.6 (Inclusion et développement durable - Genre/Emplois/Climat) + **« Industrialiser l'Afrique » Sous-thème** 3.2 **(**Développement du secteur financier) + 3.4 (Développement des entreprises) + 3.5 (Appui aux micro, petites et moyennes entreprises) + **« Améliorer la qualité de vie des populations africaines » Sous-thème** 5.9 **(**Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes) >> **ODD** 2,5,8,9,10,12,13,15 **Sous-composante 2.4 (**Accompagnement technique régional pour accroître et améliorer la transformation et la commercialisation rizicoles en Afrique de l'Ouest) >> **Sous-thèmes** 1.2 Valeur ajoutée **« Nourrir l'Afrique »**; 4.3 Facilitation du commerce et investissement ; « **Intégration régionale »** – **ODD** 2,8,9,12 **Composante 3** (Appui aux réformes politiques et réglementaires Nationales et Régionales et à leur harmonisation au niveau communautaire pour des CVR compétitives face aux importations) >> **« Nourrir l'Afrique » Sous-thèmes** 1.8 (Opérations régionales dans les domaines de la production, de lavaleur ajoutée et de la commercialisation) + 3.8 (Opérations multisectorielles) + **« Industrialiser l'Afrique » Sous-thèmes** 4.2 **(**Connectivité de l'infrastructurerégionale) + 4.3 (Facilitation du commerce etinvestissement) + 4.7 (Opérations régionales) >> **ODD** 2,6,8,9,10,13
	Priorités de sélectivité : 2.1 Renforcement des chaînes de valeur agricoles ; 2.2 Mise à l'échelle des technologies performantes ; 2.3 Renforcement de la nutrition et de la sécurité alimentaire ; 2.4 Renforcement des institutions régionales et nationales de R&D ; 3.1 Amélioration des chaînes de valeur de l'industrie ; 3.2 Appui au développement des entreprises ; 4.2 Amélioration de l'environnement régional pour l'intégration des marchés ; 5.1 Accélération de l'accès au financement pour les femmes et les jeunes ; 5.2 Développement des compétences pour des emplois décents et élargissement des opportunités économiques pour les jeunes ; 5.3 Développement d'infrastructures de santé de qualité ; 5.4 Appui à la gestion intégrée des ressources en eau et développement des services

	d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène
Performance du pays et évaluation institutionnelle :	[2023] : Gambie (3,199), Guinée-Bissau (2,855)
Projets à risque dans le portefeuille pays / régional :	[09/2024] : Gambie (7,14%), Guinée-Bissau (10,0%), région Afrique de l'Ouest (19,8%)

CATÉGORISATION DES PROJETS

Catégorisation des risques environnementaux et sociaux	Catégorie 1, validée le 15/03/2024
Le projet implique-t-il une réinstallation involontaire ?	Oui
Catégorisation des mesures de protection du climat :	Catégorie 2
Évaluation du prisme de fragilité et de résilience:	Oui
Catégorisation du système de marqueurs de genre :	Catégorie 2

INFORMATIONS CLÉS SUR LE FINANCEMENT DU FAD/BAD

Source	**Montant (en millions)**		**Instrument de financement**
	UC	**[Autre monnaie]**	
Fonds africain de développement (FAD-16):	7		Gambie : Don FAD (PBA)
	18		Gambie : Don FAD (OR)
	5		Gambie : Don FAT Pilier I
	5		Guinée-Bissau : Don FAD (PBA)
	15		Guinée-Bissau : Don FAD (OR)
	5		Guinée-Bissau : Don FAT Pilier I
	9		CEDEAO : Don BPR
	6		AfricaRice : Don BPR
Contribution de contrepartie du gouvernement :	2,438		Gambie (7,5%)
	1,516		Guinée Bissau (5,5%)
	0,9		CEDEAO (10%)
	0,6		AfricaRice (10%)
Contribution des bénéficiaires :	1,267		Guinée-Bissau (4,6%)
Coût total du projet :	76,721		

OBJECTIF DE DÉVELOPPEMENT ET COMPOSANTES

Objectif de développement du projet :	Renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaires en Afrique de l'Ouest en favorisant les investissements publics et privés dans les chaînes de valeur du riz (CVR) pour accroître l'autosuffisance en riz de la région d'ici à 2030.
Composantes du projet	Composante 1 : Développer des systèmes de production rizicoles durables et climato-intelligents pour assurer une production adéquate en quantité et qualité pour approvisionner les meuniers (52,03 millions UC – 67,8%)
	Composante 2 : Développer les groupements de transformation du riz, l'agro-industrie et les liens au marché pour faciliter le commerce (7,36 millions d'UC – 9,6%)
	Composante 3 : Appui aux réformes politiques et réglementaires, et à leur harmonisation, pour des CVR compétitives face aux importations (9,78 millions d'UC – 12,8%)
	Composante 4 : Coordination et gestion du projet (7,54 millions d'UC – 9,8%)

CALENDRIER DE TRAITEMENT DU PROJET À L'APPROBATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Approbation de la NCP :	20-06-2024
Mission d'évaluation :	12/02/2024 – 23/03/2024
Présentation prévue au conseil d'administration	20/11/2024
Mise en vigueur :	31/01/2025
Période de mise en œuvre du Projet :	Janvier 2025 – Décembre 2029
Revue à mi-parcours prévue :	Septembre 2027
Date de clôture du projet :	31/12/2029

1 CONTEXTE STRATÉGIQUE

A. Contexte, stratégie et objectifs par pays

1. **Contexte : Alignement du REWARD avec Dakar 2**. En Janvier 2023, les chefs d'État de 34 pays africains se sont réunis à Dakar lors du Sommet organisé conjointement par l'Union africaine (UA) et la Banque africaine de développement (BAD) sur le thème « Nourrir l'Afrique : Souveraineté alimentaire et résilience ». La Déclaration de Dakar issue du Sommet a été endossée par une résolution du 36ème Sommet de l'UA par laquelle les Chefs d'État s'engagent à (i) augmenter durablement la production et la productivité des chaines de valeur agricoles orientées vers l'atteinte de la souveraineté alimentaire telles que définies dans les Compacts pour l'Alimentation et l'Agriculture présentés par les Chefs d'État, (ii) renforcer l'accès au financement public et des partenaires au développement, mener des réformes favorables aux investissements du secteur privé, et (iii) veiller à la mise en œuvre des Compacts sous l'égide de Conseils Présidentiels Nationaux selon un calendrier établi. La revue des Compacts a révélé que le Riz a été plébiscité par les Chefs d'État comme une commodité stratégique majeure pour leur souveraineté alimentaire. En cela, **le REWARD est l'une des réponses opérationnelles phares de la Banque au financement des Compacts des pays ouest-africains**.

2. **Stratégie : Le REWARD permettra de mieux répondre aux défis systémiques des chaines de valeur du riz (CVR) en Afrique de l'Ouest, au niveau national, transfrontalier et régional**. Il financera une plateforme régionale pour l'harmonisation des politiques et la réforme de la gouvernance du secteur du riz en Afrique de l'Ouest, pour un environnement favorable à l'investissement privé permettant d'améliorer la compétitivité des CVR locales face aux importations. Un mécanisme régional sera aussi mis en place pour faciliter et réguler les échanges transfrontaliers de technologies de production et de transformation rizicole climato-intelligente. Le REWARD bénéficiera de l'effet de levier et des co-bénéfices provenant des opérations de la Banque pour améliorer la connectivité des infrastructures transfrontalières climato-résilientes dans les zones à haut potentiel de production de riz le long du Couloir du Fleuve Mano et du Couloir Abidjan-Lagos, qui permettront d'accroître la mise en réseau régionale et les opportunités de marchés transfrontaliers. Le projet contribuera à réduire la vulnérabilité de la productivité rizicole aux aléas climatiques, et favorisera la promotion des systèmes de riziculture à faibles émissions de gaz à effet de serre (GES) dans le cadre d'un projet régional ancré au REWARD spécifiquement dédié au changement climatique sur les financements de la Fenêtre d'Action Climatique (*Climate Action Window* - CAW) octroyés au REWARD. **Le projet devrait améliorer la gouvernance des politiques et règlementations agricoles, notamment pour les systèmes d'intrants, étant donné que leur libéralisation est réglementée et harmonisée entre pays membres de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECA)**. Il permettra d'accroître les investissements dans les CVR y compris du secteur privé, dont les usiniers sont confrontés au manque d'offre de riz paddy pour alimenter des usines fonctionnant dès lors en sous-capacité, et au manque de protectionnisme et d'incitations politiques et fiscales à l'investissement face à la concurrence des importations. L'approche régionale du projet s'aligne avec celle de la CEDEAO et son *Offensive pour la relance durable et soutenue de la riziculture en Afrique de l'Ouest*.

3. **Objectifs régionaux** : **Le REWARD contribuera à attirer plus d'investissements et à améliorer les modèles réussis** de production / transformation / commercialisation pour renforcer l'autosuffisance en riz d'ici à 2030, réduire les factures d'importation, faciliter les échanges transfrontaliers et créer des emplois en particulier pour les femmes et les jeunes. **Le REWARD est la contribution de la Banque à la Stratégie de « l'Offensive Riz » 2014-2025 de la CEDEAO, et maintenant par extension la Feuille de Route Régionale pour le Riz 2025-2035 de la CEDEAO**, qui est le cadre unifié pour guider les investissements et les interventions en Afrique de l'Ouest pour le secteur du riz pour les dix prochaines années. Il est aligné sur la politique agricole de la CEDEAO (ECOWAP/PDDAA, 2005-2025), les 2 domaines prioritaires du Document de stratégie régional DSIR-AO 2020-2025 et la Stratégie Résilience Climatique (SRC) de la CEDEAO.

4. **Objectifs continentaux :** Le REWARD s'inscrit dans la stratégie décennale 2024-2033 de la Banque et 4 de ses 5 priorités transversales : (i) Promouvoir l'égalité des sexes, (ii) Investir dans la jeunesse, (iii) Répondre au changement climatique et investir dans l'action climatique, et (iv) renforcer la résilience aux chocs, aux conflits et à la fragilité, Le REWARD appui également la réalisation des engagements du FAD-

16 (infrastructures durables). Il contribue enfin à l'Agenda 2063 de l'Union Africaine via ses objectifs prioritaires 1 (qualité de vie des population), 2 (formation), 4 (transformation de l'économie), 5 (agriculture moderne pour une productivité et une production accrues) et 7 (durabilité environnementale et résilience climatique).

5. **Objectifs internationaux :** Le REWARD contribue directement aux ODD 1 (pas de pauvreté), 2 (Faim zéro), 5 (Égalité entre les sexes), 8 (travail décent et croissance économique), 9 (industrie, innovation et infrastructure), 10 (inégalités réduites), 12 (consommation et production responsables), 13 (lutte contre les changements climatiques), et indirectement aux ODD 3 (Bonne santé et bien-être), 4 (Éducation), 6 (Eau et assainissement, via une utilisation plus efficiente et rationnelle des ressources en eau) et 15 (Vie terrestre, via les mesures de sauvegardes environnementales).

B. Contexte sectoriel et institutionnel

6. La production de riz en Afrique de l'Ouest ne couvre que 60% de la demande, soit **1/3 du volume total des exportations de riz dans le monde**, pour une consommation moyenne attendue en 2025 de 49 Kg par personne (ECOAGRIS, 2019 ; Rice FactBook CEDEAO, 2019). D'ici à 2035, la demande en riz devrait augmenter de 30 millions de tonnes (T) et la consommation de 130% par rapport à 2010. L'accès au financement, aux intrants et aux infrastructures de production / transformation / commercialisation est encore faible. A cela s'ajoutent la vulnérabilité des systèmes de production rizicole au changement climatique, et l'accès insuffisant aux variétés de riz améliorées, au conseil et aux équipements agricoles. Cela se traduit par un faible rendement en riz (2,2 à 2,5 T/ha soit 35% du rendement potentiel) et des pertes post-récolte élevées (42%). Or, en augmentant le rendement moyen de 2,5 t/ha à 4 t/ha, la région pourrait atteindre l'autosuffisance en riz. A cet effet, de nouvelles variétés climato-résilientes à haut rendement (6-10 t/ha), préférées des consommateurs, peuvent être mises à l'échelle. Mais la compétitivité des CVR est largement affectée par les coûts de transformation et commercialisation élevés, et des politiques hétérogènes peu incitatives ouvrant la voie aux stratégies individuelles du secteur privé voire à la contrebande. L'harmonisation des politiques commerciales, tarifaires et non tarifaires, fiscales et douanières est une nécessité qui justifie une approche régionale.

7. A cela s'ajoutent les crises conjoncturelles qui secouent la région. La sécurité alimentaire se confond à celle du riz, au point que l'inflation des prix du riz observée en 2008 a généré d'importantes émeutes dans de nombreux pays. Cela a amené la CEDEAO à développer l'Offensive Riz et son Programme d'investissement, et à discuter la révision de son Tarif Extérieur Commun (TEC) pour renforcer la compétitivité des CVR locales face aux importations. Les résultats sont encore mitigés, alors que les CVR sont en proie à de nouveaux défis : conflits armés, instabilité politique, exils internes des riziculteurs, catastrophes climatiques, volatilité des prix (conflit Russie-Ukraine, Covid-19, inflation, coûts des intrants, etc.). La poursuite de politiques alimentaires fortement dépendantes des importations n'est plus soutenable pour les pays dans un marché mondial très versatile. La récente décision de l'Inde d'arrêter l'exportation de riz blanc non basmati, motivée par le droit à la sécurité alimentaire, rappelle l'urgence d'une action régionale concertée.

C. Justification de la participation de la Banque

8. La participation de la Banque se justifie par le mandat reçu de ses pays membres pour la transformation de l'Agriculture en Afrique dans le cadre de sa stratégie « Nourrir l'Afrique » 2016-2025. Depuis 2016, la Banque y a investi plus de 6 milliards de dollars US dont 200 millions d'UC dans les CVR en Afrique de l'Ouest en collaboration avec le Centre du riz pour l'Afrique (AfricaRice). La Banque a soutenu le développement du plan d'investissement continental pour l'autosuffisance en riz (CIPRiSSA) dans 10 pays dont 6 ouest-africains. La Banque a financé la diffusion du nouveau riz pour l'Afrique (NERICA) dans 7 pays ouest-africains (Multinational Nerica Rice Dissemination Project - MNRDP) sous la coordination d'AfricaRice. Plus de 35 000 personnes des ménages de riziculteurs sont sorties de la pauvreté au terme du MNRDP, et un demi-million devrait en sortir d'ici à 2035 (bénéfices à long terme). Le REWARD renforcera les acquis de ce projet à succès. Elle se justifie ensuite au regard de ses programmes d'urgence dans le cadre de la Facilité africaine de production alimentaire d'urgence (AEFPF) financés à hauteur de 1,5 milliards de dollars US pour atténuer les impacts des chocs multiples issus du conflit entre la Russie et l'Ukraine. REWARD sera développé en coordination avec les opérations AEFPF des pays cibles s'agissant (i) des technologies innovantes promues par le programme Technologies pour la transformation de l'agriculture africaine (TAAT) ; (ii) des mécanismes financiers pour les intrants promus par l'AFFM ; (iii) des pratiques climato-intelligentes promues par l'initiative CSA, tous trois étant parties prenantes de la préparation et la

formulation du projet.

9. La Banque a un **avantage comparatif** dans les leçons tirées de la mise en œuvre de ses projets régionaux : (i) le Programme de Renforcement de la Résilience à l'Insécurité Alimentaire et Nutritionnelle au Sahel (P2RS) dans 11 pays ; (ii) le Programme Intégré de Développement et d'Adaptation au Changement Climatique dans le Bassin du Niger (PIDACC-BN) dans les 9 pays du Sahel ; (iii) le Projet de soutien à la recherche agricole pour les cultures stratégiques en Afrique (SARD-SC) ciblant 4 cultures dans 20 pays dont le riz ; et (iv) le TAAT dans 30 pays avec le riz parmi les cultures prioritaires. Son avantage comparatif est aussi dans ses projets d'infrastructures routières d'accès aux zones agricoles enclavées contribuant au commerce intrarégional (cf. couloirs transfrontaliers le long du Fleuve Mano et l'axe Abidjan-Lagos), la formation et le renforcement des capacités et de la gouvernance des institutions agricoles.

D. Coordination des partenaires de développement

10. En s'appuyant sur la CEDEAO et AfricaRice pour assurer la coordination technique et politique régionale du projet, le REWARD capitalisera et renforcera les acquis de leurs processus régionaux respectifs. **La CEDEAO** a créé et opérationnalisé son Observatoire : l'**Observatoire du Riz de la CEDEAO (*ECOWAS Rice Observatory* – ERO)**. Le projet appuiera la mise en œuvre du Plan d'action de l'Offensive Riz (2014-2025), de la Feuille de Route Régionale pour le riz de la CEDEAO (2025-2035) et de celui de l'Observatoire ERO. La Banque est membre de son Comité de pilotage et y assure la mise en synergie de ses investissements avec ceux des autres PTF. Le groupe des PTF de l'ECOWAP/PDDAA s'est réuni le 26 octobre 2023 pour renforcer spécifiquement la synergie du REWARD avec leurs initiatives. **AfricaRice** est une organisation intergouvernementale créée en 1971 par 28 pays africains dont les pays membres de la CEDEAO, et l'un des 15 centres de recherche agricole membres du CGIAR, reconnu comme Centre d'excellence panafricain de recherche rizicole. La Banque a une longue expérience de collaboration réussie avec AfricaRice.

11. La formulation du projet REWARD se base sur d'importantes concertations, à la fois internes et externes au processus de formulation, dont : (i) Les réunions du Groupe des PTF de la Politique agricole commune de l'Afrique de l'Ouest ECOWAP/PDDAA (CEDEAO, CILSS, UEMOA, BM, AFD, UE, AECID, etc.), (ii) Les réunions consultatives multi-donateurs et de pilotage de l'Observatoire du Riz de la CEDEAO (ERO) dont la Banque est membre du Comité de pilotage (Banque mondiale, GIZ, BID, Bill & Melinda Gates Foundation, DFID, AGRA, Opérateurs privés, Usiniers, etc.) ; (iii) Les réunions multi-donateurs sur le riz dans les pays ciblés, (iv) les réunion consultatives avec les acteurs publics, privés et associatifs des pays concernés, et les réunions multi-acteurs menées dans le cadre des processus de préparation et de formulation de projet.

12. Lors de la 7ème Conférence ministérielle de la Coopération économique Corée-Afrique (KOAFEC 2023), le Président de la Banque a annoncé le lancement du REWARD pour un montant total de 650 millions de dollars US. Le dialogue est en cours pour la synergie du REWARD avec (i) le Plan d'investissement pour l'autosuffisance en riz en Afrique (CIPRISSA), (ii) la Coalition pour le Développement du Riz en Afrique (CARD) soutenue par le Japon, (iii) l'initiative de coopération alimentaire et agricole Corée-Afrique (KAFCACI) dans le cadre de la K-Rice Belt, (iv) le Programme de Résilience du Système Alimentaire (FSRP) de la Banque mondiale, et (v) le Projet Régional de Développement de la Chaîne de Valeur Riz de la Banque Islamique de Développement (BID).

2 DESCRIPTION DU PROJET

A. Objectif de développement du projet

13. **L'objectif principal** est de renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaires en Afrique de l'Ouest en favorisant les investissements publics et privés dans les chaînes de valeur du riz (CVR) pour accroître l'autosuffisance en riz et réduire les factures d'importations de la région d'ici 2030.

14. **Les objectifs spécifiques** sont (i) d'augmenter la production et la productivité rizicoles et les revenus générés pour les agriculteurs, notamment les femmes et les jeunes ; (ii) d'accroitre la résilience et les capacités adaptatives des exploitations et des systèmes de production rizicoles face au changement climatique ; (iii) d'accroître la mise sur le marché et le commerce intra-régional du riz ; et (iv) d'améliorer l'organisation, la structuration et la protection régionale des filières, des CVR et de leur écosystème en améliorant leur gouvernance régionale (Observatoire ERO, ECOAGRIS, TEC, etc.).

15. Le REWARD est formulé comme une opération multinationale unique incluant des composantes

nationales (1 par pays) et régionales (1 par organisation régionale soit 2 au total). Une fois le projet approuvé, chaque composante deviendra un projet spécifique avec son agence d'exécution, son PTBA approuvé par son Comité de Pilotage, et sera indépendant au plan fiduciaire. **Au plan national,** les projets sont des opérations souveraines placées sous la tutelle des Ministères chargés de l'agriculture, bénéficiant de prêts et/ou de dons du FAD-16, y compris du guichet des Opérations Régionales (OR). Le REWARD inclut 14 opérations d'investissement nationale (le Cap Vert ne possédant pas de CVR). **Au plan régional,** un premier projet sera axé sur l'appui aux réformes politiques et règlementaires, avec le Département des Affaires Économiques et de l'Agriculture de la Commission de la CEDEAO comme Agence d'Exécution, et un second projet sera axé sur l'appui technique régional pour l'innovation dans les CVR, avec AfricaRice comme Agence d'Exécution. Ces deux agences d'exécution bénéficieront de dons du FAD-16 via son guichet des Biens Publics régionaux (BPR). Le Cap Vert est ciblé par ces opérations régionales, étant impacté par les politiques et règlementations régionales (importations).

16. **Le REWARD cible donc tous les pays de l'Afrique de l'Ouest, cependant seuls 2 sont concernés par le présent Rapport d'évaluation,** dont l'état de préparation permet un passage au Conseil d'administration en 2024. **Il s'agit de la Gambie et la Guinée-Bissau**, qui constituent le Groupe 1 (REWARD-G1) et sont allocataires de Dons RO 2024. Les autres pays de la région Afrique de l'Ouest sont répartis dans les groupes 2 et 3, selon leur état de préparation, dont le passage au Conseil d'administration est prévu au Q2 2025 (REWARD-G2) et Q3 2025 (REWARD-G3).

B. Théorie du changement

17. La théorie du changement (cf. Annexe 2.1) repose sur une logique d'intervention articulant échelles nationales et régionales dans le cadre d'une **approche régionale et communautaire** indispensable pour accroître la compétitivité des CVR locales face aux importations (cf. harmonisation fiscale et douanière), tout en évitant les stratégies opportunistes. Cela permettra d'améliorer l'environnement des affaires, d'attirer les investisseurs (mise en réseau, opportunités de marchés transfrontaliers), et de favoriser un cercle vertueux sur les finances publiques en réduisant les factures d'importations pour accroître les investissements dans les CVR, renforcer encore leur compétitivité et créer des emplois décents.

18. L'objectif de développement, axé sur le renforcement de la sécurité et la souveraineté alimentaires, recense les voies de changement qui s'ouvrent entre **les résultats à court et moyens termes que le projet vise à atteindre** (production et productivité améliorées, disponibilité en riz local de qualité, adaptation, atténuation et résilience accrues face à la variabilité climatique, stabilité de l'approvisionnement dans le temps, transformation et commercialisation adaptées au marché, politiques et réglementations améliorées et harmonisées), **la manière dont le projet entend les atteindre** à travers : le développement de systèmes de production rizicole durables et résilients au climat, le développement de groupements de transformation du riz, de l'agro-industrie et de liens commerciaux, l'appui aux réformes politiques et réglementaires et leur harmonisation, et **les hypothèses** sous-tendant ces changements qui incluent : l'accès suffisant et inclusif aux systèmes d'irrigation, aux semences améliorées, aux équipements, et au conseil agricole pour répondre à la demande croissante en riz de qualité; l'utilisation efficiente des systèmes de gestion intégrée des terres et de l'eau, et l'adoption des pratiques de l'agriculture climato-intelligente par les acteurs de la CVR; une démarche participative et inclusive des parties prenantes (agences gouvernementales, revendeurs d'intrants, secteur privé) pour renforcer l'écosystème entrepreneurial en mettant l'accent sur le développement des infrastructures à valeur ajoutée axée sur le marché; et la volonté des pays d'adopter les réformes politiques et réglementaires, de gouvernance et douanière en faveur des producteurs et des entreprises de la CVR. A travers cette démarche, les effets et produits sont bien définis et permettront aux acteurs de mise en œuvre du projet d'intervenir sur les parcours d'atteinte de l'objectif en fonction des ressources et priorités.

C. Composantes du projet

19. Les composantes 1 et 2 relèvent des activités techniques mises en œuvre par les pays, et des activités d'accompagnement technique mises en œuvre par AfricaRice auprès de ces derniers. La composante 3 relève des réformes politiques et règlementaires nationales (pays) et régionales (CEDEAO). La composante 4 (coordination et gestion de projet) englobe les besoins des pays, de la CEDEAO et d'AfricaRice.

20. **Composante 1 : Développer des systèmes de production rizicoles durables et climato-intelligents pour assurer une production adéquate en quantité et qualité pour approvisionner les meuniers (52,03 millions d'UC, pays).**

Sous-composantes 1.1 : Développer des infrastructures et des services de gestion durables et climato-

intelligents dans les systèmes de production de riz, incluant les activités suivantes : (i) Développer des infrastructures d'irrigation et des services de gestion durables (réhabilitation / modernisation) ; (ii) Renforcer la gestion durable et sensible aux conflits des terres et des eaux ; (iii) Développement des infrastructures sociales ; (iv) Renforcer les infrastructures et les systèmes de prévisions climatiques et agriculture climato-intelligente ; (v) Renforcer les mesures de lutte contre la fragilité et les mesures de sauvegardes environnementales et sociales.

Sous-composantes 1.2 : Améliorer l'accès aux intrants de qualité, aux services de mécanisation et aux connaissances pour une agriculture climato-intelligente, incluant les activités suivantes : (i) Développer / renforcer les systèmes de distribution de semences climato-intelligentes ; (ii) Améliorer l'accès à temps des agriculteurs.trices (petite à grande échelle) et des organisations de producteurs.trices aux engrais et pesticides adaptés ; (iii) Promouvoir les technologies numériques en agriculture ; (iv) Améliorer l'accès des agriculteurs et coopératives (en particulier femmes, jeunes et personnes déplacées, suivant les pays affectés) à la mécanisation et aux équipements agricoles ; (v) Promouvoir un accès à l'énergie fiable, abordable et à faible émission de GES pour la production et la transformation du riz ; (vi) Former/renforcer les services de vulgarisation.

Sous-composantes 1.3 : Accompagnement technique régional pour accroître la production et la productivité rizicole en Afrique de l'Ouest [= composante AfricaRice 1/2 du REWARD], incluant les activités suivantes : (i) Évaluation des besoins en semences et variétés des pays ; (ii) Production et distribution de semences améliorées ; (iii) Formation des pays en techniques de production, transformation et commercialisation ; (iv) Formation de formateurs.trices sur les CVR.

21. **Composante 2 : Développer les groupements de transformation du riz, l'agro-industrie et les liens au marché pour faciliter le commerce (7,36 millions d'UC, pays).**

Sous-composantes 2.1 : Développer / moderniser les infrastructures de transformation et renforcer les capacités des petits exploitants et des acteurs commerciaux le long de la CVR. (i) Développer / réhabiliter / moderniser les infrastructures post-récolte, de conditionnement, de transformation et les systèmes de commercialisation ; (ii) Améliorer l'accès des coopératives de femmes (y compris celles en situation de déplacement forcé) aux infrastructures de transformation et les former à leur gestion durable ; (iii) Renforcer les capacités des riziculteurs.trices et transformateurs.trices sur les technologies d'usinage et de contrôle qualité pour améliorer la mise en marché et la compétitivité du riz local face au riz importé *;* (iv) promouvoir les technologies et systèmes circulaires pour le recyclage et la valorisation des sous-produits (coques, pailles et résidus des récoltes)

Sous-composantes 2.2 : Développer les systèmes d'information, les technologies innovantes (y compris numériques) et les labels orientées consommateurs.trices pour améliorer l'accès au marché. (i) Développer les indications géographiques (IG), l'Emballage et les réseaux (foires) pour favoriser la mise en marché ; (ii) Renforcer les systèmes d'information sur les marchés (SIM) basés sur les solutions mobiles et digitales ; (iii) Promouvoir les enjeux de nutrition le long de la CVR.

Sous-composantes 2.3 : Promouvoir l'investissement du secteur privé en soutenant les entreprises et en améliorant la disponibilité des financements tout au long de la chaîne de valeur. (i) Promouvoir les démarches d'agriculture contractuelle entre riziculteurs et meuniers ; (ii) Promouvoir l'accès à la mécanisation, aux équipements et aux intrants agricoles ; (iii) Améliorer l'inclusion financière des femmes dans les CVR ; (iv) Promouvoir les liens B2B et B2C pour favoriser les opportunités commerciales, la confiance mutuelle et l'intégration verticale/horizontale le long de la CVR.

Sous-composantes 2.4 : Accompagnement technique régional pour accroître et améliorer la transformation et la commercialisation rizicoles en Afrique de l'Ouest [= composante AfricaRice 2/2 du REWARD]. (i) Elaboration et diffusion de produits de communication et de plaidoyer ; (ii) Promotion de modèles commerciaux durables et sensibles au genre ; (iii) Formations régionales des acteurs publics et privés sur la qualité, la transformation, la modernisation, l'emballage et l'étiquetage, la commercialisation et l'image de marque du riz.

22. **Composante 3 : Appui aux réformes politiques et réglementaires, et à leur harmonisation, pour des CVR compétitives face aux importations (9,78 millions d'UC, CEDEAO et pays).**

Sous-composantes 3.1 : Appui aux réformes politiques et réglementaires NATIONALES pour des CVR compétitives face aux importations [par les pays via les composantes nationales]. (i) Soutien aux réformes politiques à l'échelle nationale ; (ii) Amélioration du contrôle et de la réglementation des intrants agricoles

au niveau national.

Sous-composantes 3.2 : Appui aux réformes politiques et réglementaires REGIONALES, et à leur harmonisation dans l'espace CEDEAO [= composante CEDEAO du REWARD]. (i) Soutien aux réformes politiques et à l'harmonisation régionale ; (ii) Amélioration du contrôle et de la réglementation des intrants au niveau régional ; (iii) Systèmes régionaux de suivi basés sur les technologies numériques (ERO).

23. **Composante 4 : Coordination et gestion du projet (7,54 millions d'UC, pays, CEDEAO et AfricaRice)** pour une gestion technique et financière efficiente par les UGP, des systèmes de suivi-évaluation et de communication coordonnés et harmonisés au niveau régional, et un appui technique au rapportage et à la communication du REWARD global (agrégation).

D. Coût du projet et modalités de financement

24. Le montant total du projet REWARD-G1 (Gambie, Guinée Bissau, AfricaRice et CEDEAO), est de 76,721 millions d'UC (M.UC) hors taxes et droits de douanes, financé par la Banque pour 70 M.UC (Don FAD : 12 M.UC ; Don FAT : 10 M.UC ; Don OR : 33 M.UC ; Don BPR : 15 M.UC), par les Emprunteurs pour 5,454 M.UC (monétaire et nature) et par les Bénéficiaires pour 1,267 M.UC (en nature). Le financement OR (Opérations Régionales) de 33 M.UC offre un important effet levier au titre de la régionalité. Le financement BPR (Biens Publics Régionaux) de 15 M.UC financera les composantes régionales CEDEAO et AfricaRice (cf. Tableau 1).

25. La contrepartie est de 10% en nature pour la CEDEAO (0,9 M.UC) et AfricaRice (0,6 M.UC) en contribution en personnels d'appui au projet et en bureaux. Elle est en nature pour la Gambie (2,438 M.UC soit 8,13% du Don FAD reçu, pour la mise à disposition de bureaux au projet et de terrains aux agriculteurs) et mixte pour la Guinée-Bissau (1,516 M.UC soit 6,40%) dont 1,237 M.UC en nature et 0,279 M.UC en monétaire (essentiellement en co-financement des micro-projets). Les contributions inférieures au taux de 10% pour la Gambie et la Guinée-Bissau s'explique par les spécificités et les difficultés rencontrées par ces pays dans des contextes environnementaux marqués par diverses fragilités (Covid-19, perturbations climatiques, insécurité civile et déplacés internes des populations, instabilités politiques, etc.).

26. Il n'y a pas de contribution des bénéficiaires directs aux projets de la CEDEAO et d'AfricaRice (les bénéficiaires étant les pays, par ailleurs membres de ces organisations régionales) ni au projet de la Gambie (pays en transition). Pour la Guinée-Bissau elle est de 1,267 M.UC (soit 5% du Don FAD reçu) essentiellement comme contribution en nature des agriculteurs aux micro-projets co-financés par un fonds dédié (spécificité du projet Bissau-Guinéen).

Tableau 1: Plan de financement du projet (millions UC), FAD-16

Emprunteurs	Don PBA	Don FAT Pilier 1	Don OR	Don BPR	Total FAD	Contrib. Emprunt.	Contrib. Bénéf.	TOTAL
Gambie	7	5	18		**30**	2.438		**32.438**
Guinée-Bissau	5	5	15		**25**	1.516	1.267	**27.783**
CEDEAO				9	**9**	0.90		**9.90**
AfricaRice				6	**6**	0.60		**6.60**
TOTAL	**12**	**10**	**33**	**15**	**70**	**5.454**	**1.267**	**76.721**

27. Allocations OR pour Gambie : le Gouvernement Gambien a soumis une lettre de demande le 12 octobre 2023 allouant 15 M.UC de ses ressources FAD-16 au REWARD dans le cadre de son engagement au Plan stratégique national pour stimuler la production de riz vers l'autosuffisance. Cette requête a fait l'objet d'une demande de fonds OR de 22,5 M.UC. Cependant, le Gouvernement a soumis une contre-lettre le 8 avril 2024, révisant son allocation au projet REWARD de 15 à 12 M.UC. Donc l'allocation demandées sur les ressources des OR n'est plus que de 18 M.UC.

28. Les prix unitaires utilisés des biens et services produits et consommés par le projet sont les prix du marché. Les prix et les coûts d'investissement sont des grandeurs constantes de l'année 2023. Pour tenir compte des fluctuations et aléas, il a été appliqué un taux d'imprévus physiques de 5% et une provision pour hausse des prix d'environ 3% générés par le logiciel Costab. Le tableau 2 présente le coût du projet par composante : 67.8% est affecté à la composante 1, 9.6% à la composante 2, 12.8% à la composante 3 et 9.9% à la composante 4 du projet.

Tableau 2: Coût estimatif du projet par composante

Composantes	Millions UC			% du coût de base
	Devise	Monnaie locale	Total	
1. Développer des systèmes de production rizicoles durables et climato-intelligents	18.49	29.69	48.18	67.8
2. Développer les groupements de transformation du riz, l'agro-industrie et les liens au marché pour faciliter le commerce	1.17	5.65	6.82	9.6
3. Appui aux réformes politiques et réglementaires, et à leur harmonisation, pour des CVR compétitives face aux importations	0.85	8.21	9.06	12.8
4. Coordination et gestion du projet	1.21	5.77	6.98	9.8
Coût de base	**21.71**	**49.32**	**71.04**	**100.0**
Contingences physiques	1.21	2.06	3.28	4.6
Contingences de prix	1.09	1.32	2.41	3.4
Coût total	**24.02**	**52.70**	**76.72**	

29. Le coût total du projet est financé à 91,2% par le FAD-16, 5,2% par les Gouvernements (Gambie et Guinée-Bissau, en monétaire et en nature), à 1,7% par les bénéficiaires de ces pays (en nature), à 1,2% par la CEDEAO et 0,8% par AfricaRice (en nature) (cf. Tableau 3). Le Don FAD est essentiellement en monnaie locale (45.98 M. UC) car les projets CEDEAO et AfricaRice relèvent essentiellement d'ateliers régionaux (= coûts de fonctionnement en monnaie locale).

Tableau 3: Sources de financement du projet

Sources de financement	Millions UC			% du coût total
	Devise	Monnaie locale	Total	
Don FAD	24.02	45.98	70.00	91.2
Gouvernements	0.00	3.95	3.95	5.2
Bénéficiaires (nationaux)		1.27	1.27	1.7
CEDEAO		0.90	0.90	1.2
AfricaRice		0.60	0.60	0.8
Coût total	**24.02**	**52.70**	**76.72**	**100.0**

30. Les coûts de base sont alloués principalement aux Travaux (49%), aux Services (26%), au fonctionnement (15%) et aux Biens (10%) (cf. Tableau 4). Les dépenses de fonctionnement sont élevées du fait le REWARD-G1 inclut 2 projets régionaux (sur 4 projets au total) dont les activités reposent pour l'essentiel sur des concertations régionales (ateliers financés sur la catégorie du fonctionnement). La part des coûts de fonctionnement sera bien plus faible pour les REWARD-G2 et REWARD-G3 qui ne seront constitués que d'opérations d'investissement nationales.

Tableau 4: Coût du projet par catégorie de dépenses

Catégorie	Millions UC			% du coût de base
	Devise	Monnaie locale	Total	
Travaux	15.51	19.16	34.67	48.8
Biens	3.79	3.05	6.84	9.6
Services	2.42	6.93	9.35	13.2
Fonctionnement		20.18	20.18	28.4
Coût de base	**21.72**	**49.32**	**71.04**	**100.0**
Contingences physiques	1.21	2.06	3.28	4.6
Contingences de prix	1.09	1.32	2.41	3.4
Coût total	**24.02**	**52.70**	**76.72**	

31. Le calendrier des dépenses du projet (Tableau 5) prévoit d'allouer près de 84% des coûts sur les trois premières années de mise en œuvre, essentiellement dans le cadre du financement des Travaux (réhabilitation et développement de périmètres irrigués et autres travaux).

Tableau 5: Calendrier des dépenses du projet

Composantes	Millions UC					
	A1	A2	A3	A4	A5	Total
Composante 1	8.91	18.91	17.14	1.73	1.48	48.18
Composante 2	1.97	1.81	1.26	0.98	0.80	6.82
Composante 3	0.89	1.84	2.51	3.19	0.63	9.06
Composante 4	1.90	1.28	1.34	1.17	1.31	6.98
Coût de base	**13.68**	**23.84**	**22.24**	**7.06**	**4.22**	**71.04**
Contingences physiques	0.66	1.14	1.04	0.26	0.19	3.28
Contingences de prix	0.44	0.77	0.74	0.31	0.15	2.41
Coût total	**14.77**	**25.75**	**24.02**	**7.63**	**4.55**	**76.72**
% du coût total du projet	**19%**	**34%**	**31%**	**10%**	**6%**	**100%**

E. Zone d'intervention du projet, bénéficiaires et autres intervenants

32. **A l'échelle de la région Afrique de l'Ouest**, le projet entend couvrir 100 000 ha irrigués et cibler directement environ 300.000 de riziculteurs dont 30% de femmes soit 90 000 femmes, et 20% de jeunes spécifiquement soit 60.000 jeunes. Il cible également directement 50 000 acteurs des CVR (entreprises semencières, négociants d'intrants, meuniers, transformateurs, négociants, etc.), dont 20% de jeunes soit 10 000 jeunes. Enfin, il cible indirectement 160 000 ménages, dont les ménages déplacés de force.

33. **S'agissant des 2 opérations d'investissement régionales** (CEDEAO et AfricaRice), les bénéficiaires des activités d'appui aux réformes politiques et réglementaires régionales et à leur harmonisation (CEDEAO), sont les 15 pays de l'Afrique de l'Ouest. S'agissant de l'accompagnement technique régional pour maximiser l'adaptation aux changements climatiques, accroître la production et la productivité et favoriser l'innovation dans les CVR (AfricaRice), les bénéficiaires sont les 14 pays de l'Afrique de l'Ouest (le Cap-Vert n'est pas membre d'AfricaRice) et leurs systèmes nationaux de rechercher agricole (SNRA) par ailleurs partenaires d'AfricaRice.

34. **S'agissant des 2 opérations d'investissement nationales** (Gambie et Guinée-Bissau), le projet interviendra dans 5 régions de la Guinée-Bissau (Oio, Gabu, Bafata, Bissau et Cacheu) et 6 régions de la Gambie (région du fleuve central-Nord, région du fleuve central-Sud, région du fleuve supérieur, région du fleuve inférieur, région de la rive nord et région de la côte ouest). Le choix des régions d'intervention est dicté par le potentiel de production existant (ressources en sols et en eau pérennes) dans une optique de pratiquer la double culture, ainsi que par la volonté des pays de renforcer les capacités de productions locales sur l'ensemble des zones rizicoles, de sorte à améliorer l'autosuffisance dans les zones de riziculture pluviale, et à améliorer la production de riz de qualité dédiée aux marchés urbains pour ce qui concerne les zones de riziculture irriguée.

35. **Pour la Gambie**, les bénéficiaires sont : 20 000 riziculteurs dont 6 000 femmes et 4 000 jeunes, 10 000 producteurs dont 3 000 femmes et 3 000 jeunes appuyés pour l'accès aux semences, aux engrais, aux produits phytosanitaires, à la mécanisation et aux équipements agricoles, 2000 acteurs de la CVR (producteurs, meuniers, transformateurs, acteurs commerciaux, coopératives, PME, agents de vulgarisation, administrations centrales et déconcentrées, organismes de recherches), et 40 femmes appuyées à l'inclusion financière. Indirectement le projet ciblera 180 000 personnes. Les autres intervenants sont les fournisseurs d'intrants, les ONG, les bureaux d'études, les consultants.

36. **Pour la Guinée-Bissau**, les bénéficiaires sont : 16 000 riziculteurs dont 5 000 femmes et 3 000 jeunes, 50 000 producteurs dont 15 000 femmes et 15 000 jeunes appuyés pour l'accès aux semences, aux engrais, aux produits phytosanitaires, à la mécanisation et aux équipements agricoles, 2000 acteurs de la CVR (producteurs, meuniers, transformateurs, acteurs commerciaux, coopératives, PME, agents de vulgarisation, administrations centrales et déconcentrées, organismes de recherches), et 75 femmes appuyées à l'inclusion financière via le fonds d'appui aux micro-projets. Indirectement le projet ciblera 120 000 personnes. Les autres intervenants sont les fournisseurs d'intrants, les ONG, les bureaux d'études, les consultants.

37. Les représentants des bénéficiaires ont été consultés lors de la formulation du projet, les organismes de R&D et de vulgarisation sont des partenaires at acteurs du projet et ont participé aux missions de préparation et d'évaluation.

F. Expérience du Groupe de la Banque et leçons reflétées dans la conception

38. Les leçons tirées des opérations de la Banque dans la région (ex : P2RS, NERICA, SARD-SC, TAAT) reflétées dans la conception sont l'importance de (i) disposer d'UGP compétentes et expérimentées, pour lesquels le projet prévoit des recrutements compétitifs dont les contrats de travail seront adossés à des contrats de performance ; (ii) conduire des cliniques fiduciaires et des plans de passation de marchés suffisamment tôt pour éviter les retards de mise en œuvre, prévue dans le lancement du présent projet ; (iii) développer un partenariat stratégique avec le secteur privé et renforcer l'appropriation et l'implication des parties prenantes le plus tôt possible dans le projet pour assurer sa durabilité et viabilité, à cet égard le REWARD s'aligne sur les cadres de concertations régionaux et nationaux de l'Observatoire sur le riz et de ses Chapitres nationaux ; (iv) renforcer les capacités des UGP et des gouvernements à faire face aux défis climatiques, sanitaires, sécuritaires, etc., ceux sur quoi le REWARD bénéficiera du financement de la Fenêtre d'Action Climatique (Climate Action Window – CAW) de la Banque pour renforcer l'adaptation au changement climatique dans les chaînes de valeur rizicoles sur les 13 pays FAD du projet ; (v) conduire un dialogue multi-acteurs participatif et inclusif pour réformer durablement les politiques, les règlementations et la gouvernance des CVR dans la région, pour lequel le projet régional CEDEAO financera les activités de l'Observatoire régional du Riz de la CEDEAO dont le mandat porte spécifiquement sur ces activités pour la filière riz ; et (vi) Améliorer la qualité à l'entrée des projets en s'assurant que les conditions de mise en vigueur et de premier décaissement sont réalistes, pertinentes et ne vont pas conduire à un blocage inutile du projet.

3 FAISABILITÉ DU PROJET

A. Analyse financière et économique

39. **L'analyse financière et économique a été effectuée globalement pour l'ensemble des composantes (nationales et régionales) du REWARD-G1** (cf. Annexe 3.1), afin d'offrir une vision analytique globale du projet vu sous sa dimension régionale. La méthodologie utilisée repose sur l'estimation monétaires des coûts et avantages du projet (analyse coûts-avantages - ACA).

40. **Les hypothèses retenues sont :** (i) une période d'évaluation de la rentabilité du projet REWARD de 25 ans ; (ii) les prix, les rendements et les coûts de production de base moyens retenus pour la situation de référence sont ceux de la campagne agricole 2022/2023, (iii) leurs projections jusqu'à la période de croisière du projet[1] sont réalistes en ce qu'elles tiennent compte des potentialités existantes et de la capacité d'absorption des bénéficiaires, (iv) les revenus additionnels sont calculés par différence entre la situation avec et sans projet, sur la base des produits bruts auxquels les coûts de production ont été déduits ; (v) un taux d'inflation égal entre les emplois et les ressources du tableau des cash-flow est retenu ; (vi) pour le calcul du taux de rentabilité économique, il est appliqué un coefficient de correction des coûts des facteurs liés aux distorsions.

41. **Les bénéfices additionnels** résultent des systèmes de productions rizicoles durables et climato-intelligents, et du développement de l'écosystème entrepreneurial de transformation et commercialisation. Ils sont estimés à 10,52 milliards de FCFA en période de croisière et génèrent un taux de rentabilité interne financier (TRIF / FIRR) de 16,24%.

42. **L'analyse économique montre que le projet est viable**, avec un taux de rentabilité interne économique (TRIE / EIRR) de 20,57% et une valeur actualisée nette (VAN) de 209 100 UC pour un taux d'actualisation de 12%.

43. **L'analyse de sensibilité** révèle (i) une diminution du TRIE de 20,57% à 18,45% dans l'hypothèse d'une augmentation de 10% des coûts des investissements physiques, et (ii) une diminution du TRIE de 20,57% à 18,23% dans l'hypothèse d'une diminution de 10% des bénéfices (des producteurs et acteurs des chaînes de valeur rizicoles) liée à la non-adoption des techniques culturales par les agriculteurs et aux impacts de la non-atténuation des effets du changement climatique et de la non-adaptation des agriculteurs à ses impacts. En combinant les scénarii (i) et (ii), le TRIE va passer de 20,57% à 16,47%, et la VAN va passer de 209 100 UC à 180 910 MUC (toujours pour un taux d'actualisation de 12%).

[1] La « période de croisière » du projet correspond à celle où la production et les rendements agricoles sont stabilisés suites aux aménagements et aux appuis en intrants apportés par le projet.

Tableau 6: Principaux chiffres économiques et financiers (pour l'analyse coûts-avantages)

TRIF / FIRR (scénario de référence)	16,24%
TRIE / EIRR (scénario de référence)	20,57%
VAN (taux d'actualisation)	209 100 UC (12%)

44. **Effets positifs supplémentaires :** Outre les effets positifs sur la production, la productivité et les revenus, le projet permettra d'accroître la mise sur le marché et le commerce intrarégional du riz en promouvant le développement d'instruments financiers, de centres de transformation agroindustriels (ATC) et de Zones spéciales de transformation agro-industrielle (SAPZ) dans le cadre de partenariats publics-privés (PPP). Cela améliorera l'attractivité du secteur ainsi que la protection, la structuration et la gouvernance régionale des CVR.

B. Sauvegardes environnementales et sociales

45. **Catégorisation du Projet :** Le projet est confirmé en catégorie 1. En effet, suivant la loi Gambienne de gestion E&S de 2009 et le règlement sur l'évaluation de l'impact environnemental de 2014, les activités du projet en Gambie sont classées en catégorie 1 (risques E&S élevés) ; par contre, selon la loi n°10/2010 du 24 septembre 2010 relative à l'évaluation environnementale de la Guinée Bissau, l'article 6 classe les activités du projet pour la Guinée Bissau en catégorie B (risques E&S modérés); par conséquent, et sur la base du niveau des risques environnementaux et sociaux jugés élevés, le projet REWARD-G1 global est classé en catégorie 1, conformément au Système de Sauvegardes Intégré (SSI) de la Banque. Cette catégorisation a été approuvée dans ISTS le 15 mars 2024 et intégrée dans SAP le 11 juin 2024.

46. **Documents de sauvegardes Environnementale et Sociale :** Pour la Guinée Bissau, onze (11) instruments (08 EIES, pour les travaux de réhabilitation de périmètres rizicoles et pour l'entretien de périmètres maraichers, 01 P3P, 01 PGP et 01 MGP) ont été revus et approuvés par la Banque, validés par l'Autorité d'Évaluation Environnementale Compétente (AAAC). De ces onze (11) instruments, dix (10) ont été publiés par le pays le 04 juillet 2024 et par la Banque le 08 juillet 2024 après autorisation de publication par le pays le 04 juillet 2024. Le onzième (EIES Pelundo) a été publié par le pays le 16 juillet 2024, et par la Banque le 26 juillet 2024 après l'autorisation de publication donnée par l'emprunteur le 17 juillet 2024. Pour la Gambie, les cinq (05) instruments requis (02 EIES, 01 P3P, 01 PGP et 01 MGP ont été revus et approuvés par la Banque et publiés par le pays le 04 juillet 2024 après leur validation au niveau l'agence nationale de l'environnement puis publié par la Banque le 08 juillet 2024 après autorisation de publication par le pays en date du 08 juillet 2024.

47. **Consultations publiques :** Des consultations publiques se sont déroulées dans la période du 08 février 2024 au 26 février 2023 en Guinée Bissau et du 22 janvier 2024 au 21 mars 2024 en Gambie. Au niveau institutionnel, les Ministères, les services déconcentrées, les collectivités territoriales, les offices et institutions spécialisées, les associations socio-professionnelles, les projets et programmes nationaux du riz, les prestataires de services, les organisations régionales, les agences nationales d'environnement et les partenaires régionaux tel que AfricaRice, et les organisations de producteurs ont été consultés. Au total, 601 personnes dont 325 femmes ont été consultées en Guinée Bissau et 228 personnes dont 60 femmes en Gambie. Les procès-verbaux des personnes consultées sont annexés aux instruments publiés.

48. **Principaux risques et impacts environnementaux du projet :** Les principaux risques environnementaux en lien avec la réalisation du projet sont les suivants : (i) Perte de de 602 espèces ligneuses (ii) risque de pollution par les pesticides et les fertilisants, (iii) risque d'accident lors des travaux, (iv) accroissement de la prévalence des maladies hydriques lors des travaux dans les rizières et les périmètres maraichers (v) risque de contamination aux IST/VIH/SIDA avec l'afflux de la main-d'œuvre dans les localités.

49. **Principaux risques et impacts sociaux du projet :** Ils portent globalement sur : (i) la perte de revenus, (ii) la recrudescence de conflits entre agriculteurs et éleveurs pour l'accès à l'eau (iii) le risque de marginalisation des femmes dans l'accès au bénéfice du projet et de Violences Basées sur le genre (VBG).

50. **Mesures de gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux :** L'ensemble des mesures proposées pour gérer les risques et impacts susmentionnés sont formulées dans les 16 instruments E&S approuvés. Le coût de la mise en œuvre de ces mesures s'élève à un milliard trois cent quarante-quatre millions neuf cent mille (1 344 900 000) francs CFA dont 2.240.000 de francs de perte de revenus pour la Guinée Bissau, et à trois cent cinquante-six mille (356 000) Dollars pour la Gambie et sont intégrés dans les

ressources du Prêt. Ces coûts de mise en œuvre des mesures E&S comprennent les coûts liés à la mise en œuvre des PGES, des P3P, des PGP, des Mécanisme de gestion des plaintes et les coûts liés aux audits annuels de performance E&S ainsi que le suivi externe des mesures E&S en phase réalisation.

51. **Réinstallation involontaire :** Les activités du projet n'occasionneront pas de perte de biens ou de foncier privés. En revanche, certaines activités vont entrainer des pertes de revenus.

52. **Capacité de mise en œuvre des mesures E&S des emprunteurs :** il est prévu au sein l'unité de gestion du projet pour chaque pays, un (01) spécialiste en sauvegarde environnemental et un (01) spécialiste en sauvegarde sociale disposant de solides expertises en sauvegardes E&S afin d'assurer le suivi E&S et la préparation des rapports périodiques à soumettre aux parties prenantes et à la Banque. En tout état de cause, l'Emprunteur veillera à ce que les exploitants/utilisateurs/agriculteurs actuels des terres faisant l'objet de la réhabilitation ne soient ni relogés ni privés de leurs parcelles une fois les travaux de réhabilitation terminés.

53. **Conformité E&S :** En plus de la mise en œuvre complète et adéquate de tous les plans E&S publiés, y compris les mesures visant à faire face aux risques et impacts non anticipés survenant pendant la mise en œuvre du projet, les emprunteurs prépareront des rapports mensuels de mise en œuvre des mesures E&S. Par ailleurs, un audit annuel de performance E&S réalisé par un expert indépendant en sauvegardes E&S sera soumis chaque année et au plus tard à la fin du premier trimestre de l'année suivante. Ces rapports seront partagés avec la Banque et rendus accessibles aux parties prenantes. Par ailleurs les Emprunteurs s'engagent à mettre en place au niveau du projet un mécanisme de gestion des plaintes (MGP) dès le démarrage de la mise en œuvre du projet, et veillera à ce qu'il soit connu de toutes les parties prenantes et à ce qu'il soit maintenu opérationnel tout au long du cycle de vie du projet. En outre, en cas d'incident environnement-santé et sécurité au travail (ESST) sur un site du projet, les Emprunteurs s'engagent à notifier immédiatement la Banque, au plus tard 48 heures après l'incident, à partager le rapport d'enquête de l'autorité nationale pertinente et, lorsque la Banque le juge nécessaire, à élaborer un rapport d'analyse des causes profondes (ACP) préparé par un expert SST indépendant qui sera soumis et approuvé par la Banque en vue de la mise en œuvre du plan d'action correctif (PAC) par les Emprunteurs. Ces obligations seront reflétées dans les conditions E&S de l'accord de financement de chaque Emprunteur. Le projet est conforme et prêt à être soumis à l'examen du Conseil, comme en témoigne la NOCES en annexe.

Changement climatique et croissance verte

54. Le riz est une culture exigeante en eau donc très vulnérable aux aléas pluviométriques et aux poches de sécheresse. Il se développe et donne les meilleures performances dans des milieux humides donc fortement exposés aux inondations. La variabilité climatique, les inondations et les sècheresses affectent largement la productivité rizicole, surtout dans la région ouest-africaine où la riziculture pluviale est répandue. Dans les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest comme la Guinée-Bissau et la Gambie, la riziculture est aussi pratiquée dans les mangroves, les marais et autres écosystèmes côtiers. Ces terres, qui représentent des millions d'hectares potentiellement propices à la riziculture, sont de plus en plus menacées par l'intrusion saline et l'érosion côtière. Cette vulnérabilité climatique importante justifie que le projet soit classé dans la catégorie 1 selon le système de sauvegarde climatique de la Banque. Il pourrait donc être fortement affecté par les impacts du changement climatique. Par ailleurs, la riziculture irriguée par submersion est une source importante d'émissions de méthane par décomposition anaérobie de la matière organique. Ce problème affecte les périmètres irrigués et la riziculture de mangroves, et non la riziculture pluviale (non inondée). La riziculture de mangrove contribue aussi à la dégradation des mangroves, des tourbières ou des marais qui sont de potentiels puits de carbone, et favorisant des rejets importants de GES et donc en accentuant le phénomène de réchauffement climatique. Les mangroves, au lieu d'agir en puits nets de carbone, deviendraient dès lors des émetteurs nets de GES. Le projet REWARD va promouvoir, en tant que principale mesure d'atténuation, l'irrigation alternée qui permet de réduire les émissions de méthane de 60% à 90% tout en augmentant la production et la productivité rizicoles.

55. Pour tenir compte de ces conditions et enjeux climatiques, le projet REWARD mettra œuvre un Plan de Résilience Climatique et de Sobriété Carbone reposant sur une approche de riziculture climato-résiliente et à faibles émissions de GES. Cette dernière intègre i) des investissements importants dans les infrastructures de maîtrise de l'eau et d'irrigation, ii) la promotion des technologies et systèmes de production résilients au climat, iii) le développement et la diffusion des semences résistantes aux aléas climatiques, iv) la promotion des pratiques et solutions circulaires et sobres en carbone le long des CVR, v) la mise en place d'un ensemble de mesures pour réduire l'exposition des rizières aux inondations et développer les capacités adaptatives des riziculteurs aux aléas pluviométriques et aux sécheresses (ex :

informations et alertes agro-hydro-climatiques). Ce plan sera mis en œuvre dans le cadre d'un projet régional ancré au REWARD spécifiquement dédié au changement climatique sur les financements de la Fenêtre d'Action Climatique (Climate Action Window - CAW) octroyés au REWARD, portant sur les 13 pays du FAD (Afrique de l'Ouest hors Nigéria et cap Vert), dont les 2 pays ciblés par ce groupe 1 (REWARD-G1).

56. Ainsi, le projet s'aligne sur : i) le cadre stratégique de la Banque sur le changement climatique et la croissance verte, ii) les critères d'alignement à l'Accord de Paris établis par les Banques Multilatérales de Développement, et iii) les Contribution Déterminées au niveau National des pays. L'alignement à l'Accord de Paris repose sur (i) la conformité à la liste des activités universellement non-alignées, et excluant l'expansion ou la pratique de la riziculture dans les zones servant de puits de carbone et/ou de zones critiques en matière de biodiversité (BB1), (ii) l'identification et l'évaluation des risques climatiques (cf. catégorisation 1), et (iii) l'identisation et la mise en œuvre des mesures d'adaptation et de résilience climatique (BB2).

C. Autres priorités transversales

57. ***Réduction de la pauvreté, inclusion et création d'emplois :*** Le projet mettra l'accent sur la création d'emplois pour les femmes et les jeunes en favorisant l'émergence des PMEs le long des CVR. L'approche dominante sera participative et inclusive, intégrant les femmes et les jeunes. L'appui à l'accès aux terres par la sécurisation foncière et l'amélioration de gestion de l'eau ciblera environ 3000 ha exploités par les femmes et 2000 ha par les jeunes. L'accès aux semences, aux engrais, aux produits phytosanitaires, à la mécanisation et aux équipements agricoles sera facilité pour 18000 femmes et 18000 jeunes. L'écosystème entrepreneurial sera renforcé par le développement des infrastructures post-récolte, d'emballage, de transformation et de commercialisation du riz, dont 15 unités seront destinées pour les femmes et 13 pour les jeunes. L'amélioration de l'inclusion financière dans la chaîne de valeur du riz ciblera 100 femmes dont 40 % des jeunes femmes. Au total, 15 000 emplois seront créés dont 7 500 pour les femmes et 3 500 pour les jeunes spécifiquement.

58. ***Opportunités de renforcement de la résilience :*** La fragmentation des acteurs, l'exclusion des groupes vulnérables et les conflits communautaires autour des régimes fonciers et de la rareté de ressources en eau sont les vecteurs de fragilité qui affectent le plus la capacité des CVR à contribuer à la sécurité alimentaire. Ceci dans un contexte de capacité institutionnelle limitée pour répondre à de pressions additionnelles liées aux effets néfastes du changement climatique, du fait notamment de la forte variabilité du climat et dépendance à l'agriculture pluviale – alors que la dynamique d'intégration régionale est mise à rude épreuve avec le retrait annoncé de trois États membres. La conséquence directe de cette décision se traduirait par des perturbations dans le fonctionnement des chaines de valeur transfrontalières, face à un environnement marqué par des flux importants de déplacements forcés et les difficultés de mise en œuvre des opérations dans les zones en proie à l'insécurité. Aussi, selon les données du Centre européen de gestion des politiques de développement (ECDPM), les importations de riz couvrent désormais 40 % des besoins de consommation en Afrique de l'Ouest, représentant 18 % des importations mondiales. Le problème est que ces importations éclipsent la production locale et découragent l'investissement privé dans le secteur, alors que des millions dépensées chaque année pour importer le riz pèsent sur la balance commerciale de plusieurs petites économies, qui peinent à générer des recettes intérieures.

59. Le projet favorisera le développement d'écosystèmes inclusifs et résilients dans les CVR par : (i) la création de liens d'affaires entre les acteurs des CVR pour renforcer la confiance et les dynamiques commerciales (résilience économique accrue) ; (ii) l'intégration des femmes et hommes déplacés de force comme agent de changement et bénéficiaires (au travers de coopératives mixtes communautés d'accueil / déplacées) pour cimenter la cohésion sociale; (iii) la prévention des conflits dans les plans d'aménagement des plaines irriguées en proie à l'insécurité, incluant des mécanismes idoines de mise en œuvre ; (iv) l'appui aux plateformes multipartites pour protéger les chaînes de valeur nationales d'éventuelles distorsions au niveau régional ; (v) le soutien à l'harmonisation des politiques nationales et régionales fragmentées afin de garantir une meilleure mise en œuvre des réformes institutionnelles susceptibles de stimuler la résilience du commerce régional.

60. ***Société civile :*** Les organisations de la société civile (OSC) comme le Réseau des Organisations Paysannes et des Producteurs Agricoles de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) et le Réseau Ouest-Africain des Céréaliers (ROAC) constituent des acteurs clefs de plaidoyers. Leur engagement permettra une mise en œuvre participative et inclusive du projet, gage de durabilité des résultats en termes d'amélioration des CVR comme de réformes de politiques publiques

61. ***Promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes :*** Le REWARD, classé en catégorie 2 du système de marqueur genre, contribue aux niveaux de ses effets à augmenter la production, la productivité et les revenus des exploitants commerciaux et des petits producteurs, dont les femmes, avec un impact sur leur emploi (7 500 emplois additionnels) et sur la pénibilité de leur travail. Les infrastructures sociales (santé, éducation, eau et assainissement) favoriseront leur accès aux services sociaux de base. Les femmes sont présentes au long de la CVR (semences, riz, transformation, commercialisation), mais à petite échelle ; pour devenir des acteurs orientés vers le commerce à petite échelle (producteurs de riz, transformateurs, commerçants) ou des acteurs commerciaux à plus grande échelle, elles font face à d'important défis, notamment d'accès à la terre, aux semences améliorées, aux engrais, aux pesticides, aux technologies, aux services de vulgarisation, au crédit, aux marchés, et pour voir leurs intérêts représentés à tous les niveaux ; les normes sociales conditionnent leur représentation et leur prise de décision et, implicitement, leur participation active à la mécanisation agricole et à l'utilisation des technologies, perçues comme domaines réservés aux hommes. Le projet, à travers ses composantes nationales, assurera (i) l'accès des femmes aux terres aménagées (30%), (ii) l'accès équitable aux semences, engrais, services de mécanisation, équipements et connaissances, (iii) l'accès des coopératives de femmes aux infrastructures de transformation, et aux formations sur leur gestion durable et l'entrepreneuriat, (iv) leur inclusion financière et accès aux marchés, (v) l'accès aux solutions digitales, (vi) leur participation aux organes décisionnels, (vii) la conscientisation des services de vulgarisation sur le genre ; à travers ses composantes régionales, il contribuera (a) au renforcement des capacités des réseaux régionaux de femmes et des groupes/coopératives de la RCV à participer à l'élaboration de réformes politiques sensibles au genre, (b) à leur participation au dialogue politique sur le genre dans la RVC, (c) à l'intégration du genre dans les réformes politiques et les mesures réglementaires, (d) à l'élaboration et la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action de l'ERO en matière de genre dans le sous-secteur du riz, (e) à la participation des femmes aux initiatives de renforcement des capacités, de réseautage et d'accès aux marchés. Le S&E du projet sera sexo-spécifique basé sur des outils digitaux.

4 MISE EN OEUVRE

A. Arrangements institutionnels et de mise en œuvre

62. **Au niveau régional**, deux opérations régionales seront exécutées, chacune avec son agence d'exécution et son Unité régionale de gestion de projet (URGP) : (i) un projet régional axé sur les réformes politiques et règlementaires, dont l'agence d'exécution sera le Département des affaires économiques et de l'agriculture de la Commission de la CEDEAO, et (ii) un projet régional axé sur l'accompagnement technique des pays au niveau régional par AfricaRice, qui en sera l'agence d'exécution. Chaque URGP sera composée d'un personnel de l'institution affecté au projet pour la durée du projet et/ou de consultants recrutés sur le marché pour la durée du projet. Chacune inclut : Coordonnateur régional, Responsable administratif et financier (RAF), Spécialiste en passation de marchés (SPM), Responsable suivi-évaluation (RSE), Communication, Comptable, Experts techniques et Assistants. L'URGP AfricaRice inclura un Spécialiste en sauvegardes E&S. Le suivi-évaluation, y compris E&S, sera assuré pour chaque projet par son UGP/URGP, et agrégé au niveau régional (cf. section 4.D.). La CEDEAO assure la Présidence du **Comité de pilotage du REWARD** lors du Comité régional des projets et programmes qu'elle préside. Un **Comité Technique Régional de Coordination (CTRC)** sera mis en place pour assurer la mise en œuvre coordonnée des composantes nationales et régionales du projet. Son secrétariat est assuré par l'URGP AfricaRice. Le CTRC comprend les Coordinateurs des UGP/URGP et leurs tutelles respectives. Il se réunit deux fois par an.

63. **Au niveau national**, les UGP seront composées de consultants recrutés sur le marché. Chaque UGP sera placée sous la **tutelle technique** du Ministère en charge de l'agriculture, qui jouera le rôle d'agence d'exécution, et la **tutelle financière** du Ministère chargé des finances. Les postes incluront entre autres : Coordonnateur, RAF, SPM, RSE, Comptable, Expert en genre, Expert en sauvegarde environnementale qui prendra aussi en charge les aspects liés aux changements climatiques, Expert en sauvegarde sociale, Experts techniques et Assistants. Suivant le niveau de sécurité et de fragilité des zones d'intervention, un profil analyste des conflits et cohésion sociale pourra intégrer l'UGP. Chaque UGP sera composée de consultants recrutés sur le marché pour la durée du projet et/ou d'un personnel fonctionnaire affecté au projet pour la durée du projet (variable selon les pays). Le **Comité de pilotage** sera présidé par le Secrétaire Général du Ministère en charge de l'agriculture pour la Gambie et du Ministre chargé de l'agriculture pour la Guinée-Bissau conformément aux textes en vigueur. Il inclura tous les acteurs ou représentants sectoriels pertinents au niveau central et décentralisé.

64. **Au niveau des régions et communes d'intervention, des Comités Techniques Régionaux de Suivi (CTRS)** seront créés pour compléter le dispositif de mise en œuvre, placés sous la présidence du Gouverneur/Préfet de région, incluant les services techniques et les organisations de producteurs et de la société civile des municipalités, pour assurer un suivi rapproché des interventions de terrain et une participation inclusive et participative des acteurs locaux et de la société civile. Les directions régionales des ministères techniques parties prenantes seront membres des CTRS.

B. Acquisition

65. Conformément aux dispositions du paragraphe 4.3 de la Politique de la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque, toutes les acquisitions de biens, travaux et services de consultants financées entièrement ou partiellement par les ressources de la Banque, se feront conformément à la Politique de passation des marchés pour les opérations financées par le Groupe de la Banque (« Politique d'acquisition de la BAD »), édition octobre 2015 et selon les dispositions mentionnées dans les Accords de financements respectifs. En application de cette Politique et suite aux différentes évaluations conduites, il a été convenu que les acquisitions de travaux, de biens (y compris les services autres que ceux de consultants) et de services de consultants listées au paragraphe 4.5.2.1(b) de l'Annexe Technique 4.5 relative aux composantes régionales AFRICA RICE et CEDEAO ainsi qu'aux composantes nationales Gambie et Guinée Bissau se feront conformément aux méthodes et procédures d'acquisitions du Cadre de passation des marchés de la Banque (« Système de la Banque »). Ces acquisitions financées partiellement ou entièrement sur les ressources de la Banque seront mises en œuvre au moyen des Dossiers Standards de Sollicitation (DSS) les plus appropriés de la Banque.

66. Afin de tenir compte des spécificités du projet, la Banque a évalué : (i) les risques aux niveaux national, sectoriel et du projet ; et (ii) les capacités de l'Agence d'Exécution. Les résultats de ces évaluations ont conclu à un niveau de risque élevé pour la passation des marchés de chaque composante nationale Gambie et Guinée-Bissau. Par conséquent, la Banque n'approuve pas l'utilisation du système national pour les composantes des deux pays.

67. **Modalités de passation des marchés :** Elles ont été étudiées en tenant compte de la situation du marché, du montant des besoins, des capacités des acteurs, des risques en jeux et des contraintes des textes applicables en la matière. Le détail desdites modalités notamment le système de passation des marchés applicables, les estimations de coût, le mode d'acquisition, le type de contrôle, et le calendrier convenu entre les pays et la Banque, est décrit au niveau des Annexes Techniques 4.5 au présent Rapport d'évaluation du projet.

C. Gestion financière, décaissement et audit

68. **Gestion financière (GF) :** Les modalités de GF sont décrites ci-dessous pour chaque projet d'investissement composant le REWARD-G1.

69. ***CEDEAO :*** Le projet régional CEDEAO (9 M.UC) sera exécuté par l'intermédiaire d'une Unité de gestion des projets (UGP) dédiée qui sera créée et chargée de sa mise en œuvre. La gestion financière globale du projet sera assurée par l'UGP sous la direction générale du Directeur du rapportage financier de la réconciliation (Director of Financial Reporting and Reconciliation). La CEDEAO utilisera son Système SAP de gestion des dons pour gérer les dispositions fiduciaires du projet. Un comptable de projet (comptable qualifié) sera recruté de manière compétitive pour travailler en collaboration avec l'équipe financière de la CEDEAO et s'acquittera de la fonction de gestion financière du projet. La CEDEAO utilisera les systèmes de contrôle interne existants en place, avec l'utilisation du manuel de procédures qui fournira un cadre de responsabilisation renforcé et sera un guide de référence pour le personnel du projet impliqué dans sa mise en œuvre.

70. ***AfricaRice :*** Le projet régional du Centre AfricaRice (6 M.UC) sera exécuté par l'intermédiaire d'une Unité de gestion des projets (UGP) dédiée qui sera directement responsable de l'administration et de la gestion financière du projet. Le personnel clé du projet, inclus le Coordinateur et le Comptable du projet, sera recruté de manière compétitive sur la base de termes de référence jugés acceptables par la Banque. Le Comptable aura la responsabilité globale de la fonction de gestion financière du projet. Le projet adaptera et adoptera le manuel de comptabilité et de procédures existant pour codifier les pratiques de gestion financière au sein du projet. L'évaluation menée par la Banque recommande en outre l'adoption du progiciel de comptabilité existant (ERP OCS Unit 4) et l'acquisition de 3 licences d'utilisateur supplémentaires pour répondre aux exigences de comptabilité et de rapportage financier du projet. L'Auditeur Interne

d'AfricaRice assurera la fonction d'audit interne du projet. Un comité de pilotage du projet sera également créé pour fournir des conseils de supervision et une orientation stratégique pour le projet, ainsi que pour approuver les plans de travail et les budgets annuels avant soumission à l'avis de non-objection de la Banque.

71. ***Gambie :*** Le projet sera exécuté par l'intermédiaire de l'Unité centrale de coordination des projets (Central Projects Coordination Unit - CPCU) du ministère de l'Agriculture (MOA), chargée de la coordination et de la supervision globales de tous les projets/programmes financés par les donateurs et exécutés dans le cadre du MOA. La CPCU utilisera son Unité de Gestion de Projet (UGP) existante créée dans le cadre du Projet de transformation de la chaîne de valeur pour le riz financé par la Banque (Rice Value Chain Transformation Project - RVCTP) pour mettre en œuvre le projet REWARD. Le Comptable de cette UGP sera en charge de la fonction de gestion financière du projet REWARD et rendra compte au Directeur des opérations et au Contrôleur financier de la CPCU (pour l'assurance qualité globale). Le Comptable sera soutenu par l'assistant comptable et le commis comptable (tous deux en poste). Le projet adoptera les normes comptables internationales du secteur public (International Public Sector Accounting Standards - IPSAS) pour la trésorerie / comptabilité de caisse (Cash Basis) pour les rapports financiers, ainsi que le logiciel de comptabilité FinEX, le plan comptable, le manuel de gestion financière et le manuel d'exécution du projet de la CPCU (avec des modifications mineures), tous existants, pour guider les opérations du projet. Le Comité de pilotage du projet (CPP) existant fournira la surveillance de la gouvernance et les orientations stratégiques pour le projet, et approuvera les documents clefs du projet. L'auditeur interne de la CPCU assurera la fonction d'audit interne du projet.

72. ***Guinée-Bissau :*** La gestion financière du projet sera sous la responsabilité du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) à travers une UGP composée de consultants qui seront recrutés selon des TDR acceptables pour le Fonds. Les contrats avec les membres de l'UGP définiront les indicateurs de performance pertinents à chaque poste avec un renouvellement annuel subordonné à une évaluation satisfaisante de la performance. Le pays propose lors des négociations l'option de désigner certains membres de l'UGP. Dans le cas échéant, l'agence d'exécution soumettra le coût révisé du projet tenant compte de la non-éligibilité des rémunérations du personnel désigné au financement sur les ressources du Fond conformément aux dispositions de la politique de la Banque relatives aux dépenses éligibles. La gestion financière du projet suivra les procédures qui seront décrites dans un manuel des procédures à élaborer par un consultant selon des TDR adaptés au projet, et sera soumis à la Banque pour avis au plus tard six mois après l'entrée en vigueur du don. Le projet est financé par un Don FAD et par la Contrepartie. Le MADR soumettra la preuve de l'inscription du projet dans le programme des investissements publics (PIP) et dans le Budget de l'Etat pour 2025. Le projet finance un fonds d'appui à des micro-projets portées par les femmes. Le premier décaissement des ressources allouées à ce fonds d'appui sera subordonné à la transmission à la satisfaction de la Banque du manuel des opérations de ce fonds qui sera élaboré par un consultant selon des TDR acceptables pour le Fonds. Ce manuel comportera les critères d'éligibilité et de sélection des bénéficiaires et les procédures détaillées de la gestion des ressources allouées à ce fonds de financement. L'UGP assurera la gestion financière du projet y compris la préparation des PTBA et le suivi de l'exécution budgétaire ; la tenue de la comptabilité du projet sur le logiciel en place ; le contrôle interne des opérations du projet ; la gestion de la trésorerie y compris les demandes de décaissement sur les fonds du Don FAD et de mobilisation des fonds de contrepartie ; et la préparation des rapports et états financiers requis.

73. **Rapports financiers :** Chaque compte de projet utilisera son propre logiciel comptable pour préparer des rapports financiers intermédiaires trimestriels non audités (RFI) et les soumettre à la Banque dans les 45 jours suivant la fin de chaque année civile. Chaque année, les Comptables prépareront les états financiers annuels du projet (EFP), qui doivent être soumis à un audit externe par un auditeur indépendant et les rapports d'audit soumis à la Banque au plus tard 6 mois après la fin de la période auditée.

74. **Modalités de décaissement :** Les méthodes de (i) paiement direct, de (ii) compte spécial (SA) et de (iii) remboursement seront utilisées dans le cadre de ce projet (REWARD-G1). La méthode de paiement direct sera utilisée pour effectuer des paiements dans le cadre de contrats plus importants signés entre le projet et les entrepreneurs/prestataires de services. La méthode du compte spécial (Special Account - SA) sera utilisée pour couvrir les dépenses de fonctionnement. Un compte spécial dédié libellé en USD sera ouvert auprès d'une banque commerciale acceptable par chaque agence d'exécution, ou auprès de la Banque centrale (pour la Gambie), pour recevoir des avances de la Banque pour couvrir les dépenses de fonctionnement éligibles. Concernant la méthode de remboursement, les remboursements seront effectués pour les dépenses éligibles pour les biens, travaux, services et dépenses de fonctionnement préfinancés avec

l'approbation préalable de la Banque. La méthode de décaissement restante de la Banque, à savoir la (iv) méthode de garantie de remboursement, sera également mise à la disposition du projet si nécessaire pendant sa mise en œuvre. Tous les décaissements au titre du projet suivront les procédures de décaissement de la Banque décrites dans le Manuel de décaissement, année 2020.

75. ***Guinée-Bissau :*** La méthode du paiement direct sera utilisée pour les contrats de travaux, de biens, et de services. La méthode du compte spécial sera utilisée pour les frais de fonctionnement, les conventions avec les partenaires du Projet, et le fonds d'appui aux micro-projets. L'utilisation de la méthode du compte spécial pour les conventions avec les partenaires du Projet est subordonnée à l'avis de non-objection de la Banque sur chaque convention y compris le budget détaillé des activités et les modalités de décaissement. Deux comptes spéciaux seront ouverts à la BCEAO destinés à recevoir respectivement les ressources du Don FAD allouées aux frais de fonctionnement et conventions avec les partenaires, et les ressources allouées au fonds d'appui aux micro-projets. Le premier décaissement des ressources allouées au fonds d'appui aux micro-projets est subordonné à l'avis de non-objection de la Banque sur le manuel des opérations de ce fonds, et la soumission de la preuve de mobilisation de la part financée par la contrepartie sur un compte bancaire dédié. Par ailleurs, la Banque suspendra les décaissements si le manuel des procédures du projet acceptable pour la Banque n'a pas été préparé dans les six mois de la date d'entrée en vigueur du Projet.

76. **Audit externe :** Pour la Guinée-Bissau, AfricaRice, et la CEDEAO, les états financiers annuels du projet, préparés par chaque agence d'exécution seront soumis à un audit externe conduit par un auditeur indépendant recruté de manière compétitive selon les TDR de l'audit des opérations financé par le groupe de la Banque. Pour la Gambie, l'audit sera effectué par l'Auditeur général de la Gambie, conformément à son mandat constitutionnel. Le rapport d'audit (comprenant les états financiers audités avec l'opinion des auditeurs et la lettre de gestion qui l'accompagne) sera soumis à la Banque au plus tard 6 mois après la période auditée.

D. Suivi et évaluation

77. Un dispositif de suivi-évaluation du projet sera conçu coordonnant l'ensemble des composantes nationales et régionales du projet, sur la base des indicateurs retenus. Le suivi-évaluation sera assuré pour chaque projet par son UGP/URGP, et agrégé au niveau régional (i) par AfricaRice s'agissant des activités techniques (dans le cadre de son rôle d'appui technique régional) et par (ii) la CEDEAO s'agissant des activités de réformes politiques et règlementaires (dans le cadre de son mandat de coordination et d'harmonisation des politiques). L'URGP AfricaRice inclura un RSE qui s'assurera de la production dans les temps des rapports techniques et financiers des composantes nationales (par les RSE de chaque UGP) et de la composante régionale AfricaRice. L'URGP CEDEAO inclura un RSE qui s'assurera de la production dans les temps des rapports techniques et financiers de la composante régionale CEDEAO.

78. L'agrégation du S&E pour permettre un reporting technique et financier du projet REWARD dans sa globalité sera coordonné par la CEDEAO avec l'appui technique de AfricaRice. Ce dispositif harmonisé permettra au projet REWARD de rendre compte de manière globale de son exécution technique et financière auprès des bénéficiaires, décideurs et bailleurs. Il assurera ainsi la compilation et la consolidation de l'ensemble des données y compris nationales, tandis que le niveau national collectera les données sur le terrain conformément aux indicateurs d'effets, de produits et d'impact attendus. Les responsables S&E développeront conjointement et de manière coordonnée, le système et les outils de S&E du projet, sensibles au genre et reposant sur les technologies digitales, en lien avec les administrations décentralisées des pays, les agents de terrain chargés de la collecte des données, l'Observatoire régional du riz et ses représentations nationales, et en impliquant les OSC présentes sur le terrain (veille citoyenne).

79. Le suivi de l'exécution du projet sera mensuel, incluant le suivi de la mise en œuvre des instruments de sauvegarde. Des missions de supervisions semestrielles seront organisées, sur la base du plan de surveillance du projet. Un manuel de S&E ainsi qu'une situation de référence seront établis au démarrage du projet. Les résultats et impacts du cadre de S&E du projet alimenteront les bases de données de l'observatoire du riz de la CEDEAO (ERO) et du système d'information ECOAGRIS de la CEDEAO pour appuyer l'aide à la décision.

80. Le projet aura également recours à l'outil pour l'évaluation, la supervision, le suivi et l'évaluation à distance (RASME). Ceci permettra la production des rapports en temps réel et une prise de décision rapide, en particulier dans les zones affectées par des défis sécuritaires.

E. Gouvernance

81. Sur la base de l'expérience de la Banque et les enseignements tirés dans la mise en œuvre de projets en Gambie, les pratiques et contrôles existants en matière de gouvernance ont été jugés satisfaisants. La Guinée Bissau a connu un retour à l'ordre constitutionnel, après le coup d'Etat de 2012, soutenu par l'implication des organisations de la société civile (OSC) dans la gouvernance du pays. L'engagement des instances sous régionales (CEDEAO, UEMOA), des leaders politiques et communautaires a permis d'apaiser le climat social suite à la tentative de coup d'Etat de février 2022.

82. Les problèmes ou les risques liés à la gouvernance comprennent ceux liés aux réglementations régionales et leur harmonisation au niveau de l'espace CEDEAO. La question du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO et la bande tarifaire pour le riz est source de risques importants. La compétitivité du riz local face aux importations requiert un relèvement du TEC, qui ne peut cependant être envisagé que si les CVR des pays sont en mesure de supplanter les importations auprès des consommateurs (quantité, qualité, prix), sans quoi cela génèrerait une augmentation des prix et une diminution de l'accessibilité du riz pour les populations notamment urbaines, faisant peser le risque d'émeutes à l'instar de celles de 2008. Les composantes 2 et 3 du projet au niveau national mettront l'accent sur le renforcement de capacité des acteurs et des unités de transformations pour l'amélioration de la qualité du riz usiné et une meilleure compétitivité. L'autre source de risques en matière de gouvernance est le manque d'harmonisation des politiques fiscales et incitatives entre pays au niveau régional, suscitant des comportements d'opportunités des acteurs privés pouvant porter préjudice aux résultats attendus. Ces enjeux de gouvernance requièrent une approche multi-acteur (public / privé), multi-sectorielle (agriculture, douanes, finances), harmonisée et coordonnée (dans le temps et l'espace) qui est au cœur de la composante régionale CEDEAO.

83. La mise en œuvre nécessite donc une bonne gouvernance à tous les niveaux (national et régional) en améliorant la réactivité, la transparence, la responsabilité et l'efficacité dans l'utilisation des ressources. A cet égard, le dispositif institutionnel et les sauvegardes que le projet a mis en place pour garantir une bonne gouvernance et compenser les possibilités de fraude et de corruption, comprennent des processus et des procédures d'approvisionnement transparents, des activités à plusieurs niveaux avant le décaissement des fonds, et des systèmes d'audit interne solides.

F. Durabilité

84. La durabilité du projet repose sur son parfait alignement au plan d'action régional 2020-2025 de l'Offensive du riz et au plan d'action de l'Observatoire ERO/CEDEAO, et la coordination active entre PTF dans le cadre de ERO pour favoriser les synergies d'intervention. ERO facilitera les mises en relation y compris avec le secteur privé dans les pays, et constituera une plateforme d'engagement des parties prenantes pour assurer des interactions continues. ERO jouera donc un rôle clef pour la durabilité du projet, de même que l'approche chaîne de valeur retenue (interventions banquables, accès sur les marchés) et le développement d'un environnement favorable (cf. réformes et harmonisation des politiques et réglementations).

85. L'appropriation du projet est rendue manifeste par les rôles effectifs joués par les différentes parties prenantes lors de la préparation et l'évaluation du projet. Des actions fortes seront menées pour la promotion des femmes et des jeunes dans les CVR, pour leur inclusion financière et pour l'appui à la création et au renforcement des PME. Le projet promeut des pratiques d'irrigation à faible émission de GES (AWD), des technologies d'accès à l'énergie fiable et abordable, les économies d'eau par la maîtrise de l'eau (aménagements irrigués), la GIRE à l'échelle des bassins versants et les pratiques et technologies d'agriculture climato-intelligente. Enfin, la création, le renforcement et la formation des comités d'irrigation inclusifs pour assurer des services d'irrigation fiables et rentables garantissent la gestion durable des infrastructures d'irrigation.

G. Gestion des risques

86. Les risques relèvent (i) de l'exécution du projet dans le cas de Gouvernements de fait (sanctions), dans un contexte politiquement tendu et en constante évolution : le projet appliquera les décisions du SMCC résultant d'un dialogue continu avec les PMR ; (ii) du contexte sécuritaire, pour lequel des dispositions idoines seront prises aussi bien au plan des activités de lutte contre la fragilité que de la sécurisation des investissements ; (iii) des enjeux environnementaux et sociaux (E&S) au regard des activités poursuivies. La matrice de gestion des risques est fournie en Annexe 4.2.

H. Renforcement des connaissances

87. Les connaissances résultant du projet porteront sur les leçons apprises et meilleures pratiques relatives aux composantes du projet (production et productivité ; transformation et mise en marché ; réforme des politiques et de la gouvernance des CVR) pour favoriser le développement du secteur privé, des PME et l'inclusion financière des femmes, dans le développement des CVR. Les connaissances seront recueillies par les UGP et capitalisées au niveau régional par les URGP des agences d'exécution (AfricaRice / CEDEAO) dont les capacités de gestion et de promotion des connaissances sont avérées chacune à leur niveau. Les échanges seront donc ascendants et descendants entre pays et organisations régionales. Les connaissances feront l'objet d'une diffusion à large échelle et ciblée auprès des SNRA, des administrations, des organisations de producteurs, du secteur privé et des plateformes multi-acteurs.

5 INSTRUMENTS JURIDIQUES ET AUTORITÉ

A. Instruments juridiques

88. Les instruments juridiques prévus sont : (i) un accord de don FAT (Pilier I) d'un montant de cinq millions d'unités de compte (5 000 000 UC) entre la Banque et la République de Gambie ; (ii) un accord de don FAD d'un montant de vingt-cinq millions d'unités de compte (25 000 000 UC) entre le FAD et la République de Gambie ; (iii) un accord de don FAT (Pilier I) d'un montant de cinq millions d'unités de compte (5 000 000 UC) entre la Banque et la République de Guinée Bissau ; (iv) un accord de don FAD d'un montant de vingt millions d'unités de compte (20 000 000 UC) entre le FAD et la République de Guinée Bissau ; (v) un accord de don FAD d'un montant de neuf millions d'unités de compte (9 000 000 UC) entre le FAD et la CEDEAO ; et (vi) un accord de don FAD d'un montant de six millions d'unités de compte (6 000 000 UC) entre le FAD et AfricaRice (Ensemble ci-après les « Accords de don »).

B. Conditions associées à l'intervention du Fonds

89. **Entrée en vigueur des Accords de don.** Les Accords de don entreront en vigueur à la date de leur signature par chacun des donataires et par le Fonds.

90. **Conditions préalables au premier décaissement des dons.** Les ressources des accords de don seront décaissées aux donataires conformément aux dispositions : (a) de l'Article IV (Décaissement du Don) des conditions standards ; (b) du Manuel des décaissements ; et (c) des conditions préalables suivantes :

91. **Pour la Guinée-Bissau :** (i) la soumission de la preuve du recrutement ou de la désignation des postes clés de l'UGP à la satisfaction du Fonds : un coordonnateur, un spécialiste en passation de marchés, un expert en sauvegarde environnementale, un expert en sauvegarde sociale et genre, un responsable administratif et financier et un comptable ; et (ii) la preuve de l'inscription du projet dans le programme des investissements publics (PIP) et dans le budget de l'État pour l'année 2025.

92. **Pour la Gambie :** (i) la soumission de pièces justificatives de la désignation ou du recrutement, à travers un processus concurrentiel, du personnel clé suivant de l'Unité de Gestion du Projet dont les profils et les termes de référence ont été approuvés par le Fonds : a) un directeur / coordonnateur de projet ; b) un spécialiste en passation de marché; c) un comptable ; (ii) la soumission de la preuve de la désignation de : a) un spécialiste environnemental, b) un spécialiste en sauvegardes sociales au sein de l'Unité de Gestion du Projet pour fournir une orientation d'ensemble durant l'intérim sur les aspects de sauvegardes environnementale et sociale du Projet jusqu'au recrutement, à travers un processus concurrentiel, des spécialistes pour ces positions, dont les profils et les termes de référence ont été approuvés par le Fonds ; et (iii) la soumission du rapport d'audit en suspens du Programme de Transformation de la Chaine de Valeurs Riz (RVCP) et du Financement Additionnel au RVCP pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

93. **Pour la CEDEAO :** (i) la soumission de pièces justificatives de la désignation ou du recrutement, à travers un processus concurrentiel, du personnel clé suivant de l'Unité de Gestion du Projet dont les profils et les termes de référence ont été approuvés par le Fonds : a) un coordonnateur ; b) un comptable de projet ; c) un spécialiste en passation de marchés.

94. **Pour le Centre AfricaRice :** (i) la soumission de pièces justificatives de la désignation, de la nomination ou du recrutement, à travers un processus concurrentiel, du personnel clé suivant de l'Unité de Gestion du Projet dont les profils et les termes de référence ont été approuvés par le Fonds : a) un coordonnateur ; b) un comptable de projet ; c) un spécialiste en passation de marchés.

95. **Conditions préalables aux décaissements des ressources issues de l'Accord de don FAD relatives au fonds d'appui aux micro-projets pour la Guinée-Bissau :** (i) la soumission du manuel des opérations du fonds d'appui aux micro-projets jugé satisfaisant sur le fond et sur la forme pour le Fonds.

96. **Conditions de l'utilisation de la méthode du compte spécial pour la Guinée-Bissau :** (i) la soumission de la preuve du remboursement de l'avance non justifiée décaissée sur le compte spécial du projet « Etude de Faisabilité du Projet de Construction du Port en Eau Profonde Minéralier et Commercial de Buba et de sa mise en Concession » clôturé le 31 mars 2023.

97. **Conditions préalables aux décaissements relatifs aux travaux pour la Gambie et la Guinée-Bissau.** Sous réserve de l'entrée en vigueur des Accords de don respectifs et de la réalisation des conditions préalables au premier décaissement en vertu des Accords de don, l'obligation du Fonds de procéder au décaissement des dons pour les travaux impliquant l'utilisation d'un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sera soumise à la satisfaction des conditions supplémentaires suivantes : (i) la soumission pour un site déterminé d'une Étude d'impact environnemental et social (EIES) et d'un Plan de gestion environnementale et sociale (PGES) pour les travaux, préparés conformément au PGES en annexe V au présent Accord et aux Politiques de sauvegardes du Fonds et satisfaisants sur le fond et la forme pour le Fonds ; (ii) la soumission des preuves satisfaisantes de l'approbation pour un site déterminé de l'EIES et du PGES par l'autorité nationale compétente du Donataire.

98. **Autres conditions :** (i) Chacun des Donataires s'engage à, dans les trois (3) mois suivant le premier décaissement des dons ou à toute date ultérieure approuvée par le Fonds, fournir la preuve de la mise à disposition de locaux et bureaux et couvrir les coûts associés aux salaires du personnel, aux services publics de bureau, aux frais généraux opérationnels, entre autres coûts du projet, en tant que Contribution en nature pour couvrir les coûts du Projet.

(ii) **Pour la Guinée-Bissau :** (a) la soumission au Fonds, avant toute désignation d'un ou plusieurs membre(s) de l'Unité de gestion du Projet par l'Agence d'exécution en dehors du processus de recrutement compétitif, du coût révisé du Projet qui prend en compte l'inéligibilité des rémunérations du personnel désigné au financement sur les ressources du Fonds conformément aux dispositions de la politique de la Banque relative aux dépenses éligibles ; (b) la soumission au Fonds, au plus tard trois (3) mois à compter de l'Entrée en vigueur du présent Accord, des preuves de recrutement du personnel suivant : (1) un expert en suivi-évaluation, (2) un ingénieur en irrigation et génie rural, (3) un ingénieur agronome et chaînes de valeur, et (4) un chef d'antenne Bafata, dont les qualifications et les termes de référence ont été jugés acceptables par le Fonds ; (c) soumission au Fonds du manuel des procédures administratives, comptables et financières du Projet, au plus tard six (6) mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent Accord ; (d) la transmission au Fonds, au plus tard, douze (12) mois après l'entrée en vigueur du présent Accord, de la preuve de la signature des conventions de partenariat conformément aux dispositions arrêtées dans le Plan de Passation des Marchés (PPM) annexé aux Accords de don.

(iii) **Pour la Gambie :** (i) dans les trois (3) mois suivant le premier décaissement, le Donataire finalisera le recrutement de : (a) Expert en sauvegardes environnementales ; (b) Expert en sauvegardes sociales pour l'UGP avec des qualifications et des termes de référence acceptables pour le Fonds.

99. **Engagements.** Les Donataires s'engagent à : (i) exécuter le Projet conformément aux mesures de sauvegarde environnementale et sociale telles qu'approuvées dans tous les documents de sauvegarde environnementale et sociale convenu entre le Fonds et le Donataire et telles que reflétées dans les PGES annexés aux accords de financement ; (ii) Soumettre au Fonds, au plus tard, le 31 mars de chaque année, le rapport d'audit annuel de performance environnementale et sociale de l'année passée réalisé par un tiers indépendant recruté sur une base compétitive avec l'approbation du Fonds ; (iii) s'abstenir de toute action qui empêcherait ou entraverait la mise en œuvre des mesures des sauvegardes environnementale et sociale, y compris toute modification, suspension, renonciation et/ou annulation de dispositions, totale ou partielle, sans l'accord préalable écrit du Fonds ; (iv) procéder à la mise en œuvre des mesures et répondre aux exigences de gestion financière du projet requises par le Fonds ; (v) établir et maintenir un comité de pilotage du projet (CP) à tout moment pendant la mise en œuvre du Projet ; (vi) instruire les agences d'exécution respectives (le cas échéant) à conclure des protocoles d'accord ou d'autres accords de partenariat formels avec les agences publiques spécialisées concernées en tant que partenaires de mise en œuvre pour la coopération dans le cadre du Projet ; (vii) participer ou amener l'agence d'exécution respective à collaborer

avec d'autres parties au projet multinational dans le cadre : (a) du Comité technique régional de coordination (CTRC) et (b) du Comité de pilotage régional à établir dans le but, entre autres, d'améliorer la coordination et le suivi des aspects régionaux du projet.

C. Conformité aux politiques du Groupe de la Banque

100. Ce Projet est conforme à toutes les politiques applicables du Groupe de la Banque.

Mécanisme indépendant de recours (MIR) du Groupe de la Banque africaine de développement

101. Les communautés et les individus qui estiment être lésés par un projet soutenu par le Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) peuvent déposer des plaintes auprès des mécanismes de règlement des griefs existants au niveau du projet ou du Mécanisme indépendant de recours (MIR) de la BAD. Le MIR veille à ce que les communautés et les individus touchés par un projet puissent soumettre leur plainte à de la BAD. Le MIR traite les plaintes des particuliers, des travailleurs et des communautés qui estiment avoir été ou risquent d'être lésés par un projet financé par la BAD. Le MIR vise à offrir un recours équitable, indépendant et efficace aux personnes et aux communautés affectées par un projet, et à servir de plate-forme où les personnes affectées par un projet peuvent demander à la Banque de rendre compte de ses actions et demander réparation pour les préjudices subis. Pour soumettre une plainte ou demander de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : IRM@afdb.org ou visitez le site Web du MIR www.irm.afdb.org. Les plaintes peuvent être déposées à tout moment après que les préoccupations ont été portées directement à l'attention de la BAD, et que la direction de la Banque a eu la possibilité de répondre avant de contacter le MIR.

6 RECOMMANDATION

102. Aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans le présent rapport, la Direction recommande que les Conseils d'administration de la Banque et du Fonds approuvent : (i) le don FAT proposé de cinq millions d'unités de compte (5 000 000 UC) et le don FAD proposé de vingt-cinq millions d'unités de compte (25 000 000 UC) à la République de Gambie ; (ii) le don FAT proposé de cinq millions d'unités de compte (5 000 000 UC) et le don FAD proposé de vingt millions d'unités de compte (20 000 000 UC) à la République de Guinée-Bissau ; (iii) le don FAD proposé de neuf millions d'unités de compte (9 000 000 UC) à la CEDEAO ; et (iv) le don FAD proposé de six millions d'unités de compte (6 000 000 UC) au Centre AfricaRice, aux fins et sous réserve des conditions stipulées dans ce présent rapport.

7 CADRE DE RÉSULTATS

CADRE DE RÉSULTATS DU REWARD	
A INFORMATIONS SUR LE PROJET	
INTITULÉ ET CODE SAP DU PROJET : Projet de Développement de Chaînes de Valeur Régionales Rizicoles Résilientes en Afrique de l'Ouest – Groupe 1 (**REWARD-G1**) Code SAP: **P-Z1-AA0-163**	PAYS/REGION : (i) 2 pays de l'Afrique de l'Ouest : Gambie, Guinée-Bissau, et (ii) 2 organisations régionales : AfricaRice et CEDEAO
OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET : Renforcer la sécurité et la souveraineté alimentaires en favorisant les investissements publics et privés dans les chaînes de valeur du riz (CVR) pour accroître l'autosuffisance en riz de la région d'ici 2030 et réduire les factures d'importations de la région d'ici 2030.	
INDICATEUR (S) D'ALIGNEMENT : (i) Productivité du travail agricole ($) par agriculteur ; rendement des céréales (riz) (tonnes/ha); (ii) Solde commercial agricole net de l'Afrique (milliards de $/an) (iii) Consommation d'engrais (kilogrammes par hectare de terres arables)	

B MATRICE DES RESULTATS

CHAINE DE RESULTATS ET DESCRIPTION DES INDICATEURS	INDICATEUR DU CMR	UNITÉ DE MESURE	RÉFÉRENCE (2024)	CIBLE À L'ACHÈVEMENT (2029)	MOYENS DE VÉRIFICATION
ÉNONCÉ D'EFFET 1: La productivité, la production rizicole et les revenus des ménages sont accrus					
INDICATEUR D'EFFET 1.1: Production et productivité en riz	X	*Tonnes* *Tonnes/ha*	*35 000 (Gambie 18000 + Guinée Bissau 17000)* *2*	*127 000 (74000 pour la Gambie + 53000 pour la Guinée-Bissau)* *6,5*	Rapports et statistiques des ministères en charge du S&E et des statistiques. Enquête sur les revenus des ménages/Profil de pauvreté. Missions conjointes AfricaRice et ECOWAS.
INDICATEUR D'EFFET 1.2: Revenu annuel moyen des agriculteurs et agricultrices pour les 2 pays	□	*US dollars*	*760*	*940*	Rapports et statistiques des ministères en charge du S&E et des statistiques. Enquêtes sur les revenus des ménages.
INDICATEUR D'EFFET 1.3: Emplois créés (dont femmes et jeunes)	X	*Nb*	*0*	*15 000 (10000 G. + 5000 G-B.) dont 7 500 femmes et 3 500 jeunes*	
ÉNONCÉ D'EFFET 2: Le commerce intra-régional des produits agricoles des chaines de valeur a augmenté.					
INDICATEUR D'EFFET 2.1: Augmentation du volume du commerce intra-régional du riz	X	*Tonnes*	*150 000*	*250 000*	Rapports et statistiques des ministères.
INDICATEUR D'EFFET 2.2: Réduction des factures d'importation du riz dans la région Afrique de l'Ouest	□	*Millions de $*	*25 000*	*16 000*	
INDICATEUR D'EFFET 2.3: Augmentation de l'autosuffisance en riz de la région Afrique de l'Ouest	□	*%*	*60*	*75*	
ÉNONCÉ D'EFFET 3La résilience climatique et l'empreinte carbone des systèmes de production rizicole sont améliorées					
INDICATEUR D'EFFET 3.1 : Plan de résilience climatique et sobriété carbone mis en œuvre (composante 1.3)	□	oui/non	non	oui	Rapports de mise en œuvre du plan de résilience climatique et sobriété carbone

COMPOSANTE 1: Développement de systèmes de production de riz durables et résilients au climat					
▌ÉNONCÉ DE PRODUIT 1.1: Les infrastructures et les services de gestion durables et résilients au climat dans les systèmes de production de riz sont développés					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1.1: Terres dotées de systèmes améliorés de gestion de l'eau (ha pour les femmes et les jeunes)	X	ha	0	6000 (3000 G. + 3000 G-B.), 1800 pour femmes et 1200 pour jeunes	Rapports de réception des travaux.
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1.2: Superficies des propriétés foncières sécurisées en appui à l'accès des terres (ha à destination des femmes et des jeunes)	□	ha	0	4200 (2400 G. + 1800 G-B.) dont 1260 pour femmes et 840 pour jeunes	Rapports de réception des travaux. Rapports de mise en œuvre des mesures E&S
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1.3: Infrastructures sociales développées - Pistes rurales - Centres de santé de base - Infrastructures d'éducation de base - Infrastructures d'AEP	X □ □ X	Km Nb Nb Nb	0 0 0 0	46 (22 G. + 24 G-B.) 2 (G.B) 2 (G.B) 19 (G.B)	Rapports de réception des travaux. Rapports de mise en œuvre des mesures E&S
▌ÉNONCÉ DE PRODUIT 1.2: Les techniques d'agriculture améliorée sont promues					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2.1: Personnes ayant accès aux semences, aux engrais, aux produits phytosanitaires, à la mécanisation et aux équipements agricoles (nombre de femmes et de jeunes)	□	Nb	0	60 000 (10000 G. + 50000 G-B.), dont 18 000 femmes et 18 000 jeunes	dispositif de suivi et d'évaluation du projet
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2.2: Technologies numériques (dont e-voucher) promues	□	Nb	0	5	Dispositif de suivi et d'évaluation du projet
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2.3 : Agents de vulgarisation formés aux pratiques d'agriculture durable (nombre de femmes)	□	Nb	0	260 (150 G. + 110 G.B.) dont 80 femmes	Dispositif de suivi et évaluation du projet
▌ÉNONCÉ DE PRODUIT 1.3: Des dispositifs de lutte contre la fragilité et sauvegardes environnementales et sociales sont mise en œuvre					
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3.1: Dispositifs pour la sécurisation et la résilience des populations dans les sites rizicoles en situation d'insécurité élevée	□	Nb	0	2	Rapports de mise en œuvre des mesures E&S
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3.2: Instruments de sauvegarde E&S au niveau du projet sont élaborés et mis en œuvre	□	Nb	0	16 (5 G. + 11 G-B.)	

COMPOSANTE 2 : Développement de groupements de transformation du riz, de l'agro-industrie et de liens commerciaux pour la facilitation du commerce					
▌ÉNONCÉ DE PRODUIT 2.1: La transformation agricole est appuyée					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1.1: Infrastructures post-récolte, d'emballage, de transformation et de commercialisation du riz, sensibles au genre, développées (nombre affecté aux femmes et aux jeunes)	□	Nb	0	28 (15 G. + 13 G-B.) dont 14 pour les femmes et 14 pour les jeunes	Rapports de réception des travaux
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1.2: Coopératives dirigées par des femmes appuyées pour faciliter l'accès aux infrastructures à valeur ajoutée	□	Nb	0	15	
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1.3: Exploitants et acteurs commerciaux formés et appuyés à la gestion et au développement d'infrastructures à valeur ajoutée axées sur le marché (nombre de femmes et jeunes)	□	Nb	0	260 (200 G. + 60 G-B.) dont 130 femmes et 52 jeunes	Rapports de formations
▌ÉNONCÉ DE PRODUIT 2.2: Des systèmes d'information, de technologies innovantes et une image de marque orientée vers le consommateur sont développés					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2.1: Indications géographiques (IG) et d'emballage du riz promus	□	Nb	0	3	Rapport de mise en œuvre des mesures E&S
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2.2: Exploitants et acteurs commerciaux appuyés à la participation aux foires nationales/régionales (nombre de femmes et jeunes)	□	Nb	0	90 (60 G. + 30 G-B.) dont 36 femmes et 18 jeunes	
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2.3: Systèmes nationaux d'information sur les marchés du riz renforcés	□	Nb	0	2	
▌ÉNONCÉ DE PRODUIT 2.3: Les investissements du secteur privé sont promus et la disponibilité des financements est améliorée tout au long de la chaîne de valeur					
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.1: Contrats entre les meuniers et les agriculteurs établis afin de garantir aux agriculteurs.trices la vente et aux meuniers l'approvisionnement, tout en partageant la génération de valeur	□	Nb	0	20 (10 G. + 10 G-B.)	Dispositif de suivi et d'évaluation du projet
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.2: Produits financiers innovants pour les petits exploitants et les acteurs commerciaux promus	□	Nb	0	9	
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.3: Femmes dans la chaîne de valeur du riz ayant bénéficié d'un appui à l'inclusion financière	□	Nb	0	110 (60 G. + 50 G-B)	Dispositif de suivi et d'évaluation du projet
COMPOSANTE 3 : Appuyer les réformes politiques et réglementaires, et leur harmonisation au niveau communautaire (espace CEDEAO), pour des chaînes de valeur rizicoles compétitives face aux importations					
▌ÉNONCÉ DE PRODUIT 3.1: Les réformes politiques et l'harmonisation à l'échelle régionale/nationale sont appuyées					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1.1: Opérations d'harmonisation des tarifs d'importation pour le riz	□	oui/non	non	oui	Dispositif de suivi et d'évaluation de la CEDEAO
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1.2: Réformes politiques et mesures réglementaires sensibles au genre développées et harmonisées	□	oui/non	non	oui	
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1.3: Dialogues régionaux sur la gestion pacifique / le développement des ressources en eau pour la production de riz au niveau des bassins transfrontaliers soutenus	□	oui/non	non	oui	Dispositif de suivi et d'évaluation de la CEDEAO

▌ÉNONCÉ DE PRODUIT 3.2: Appui au contrôle et à la réglementation des intrants et soutien aux systèmes de commerce et de marketing					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2.1: Systèmes efficaces de commerce et de marketing tout au long de la chaîne de valeur du riz en Afrique de l'Ouest soutenus	□	Nb	0	2	Dispositif de suivi et d'évaluation de la CEDEAO
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2.2 : Règlements régionaux de la CEDEAO sur les semences, les pesticides et sur les engrais soutenus	□	Nb	0	3	
▌ÉNONCÉ DE PRODUIT 3.3: Systèmes de gestion et de suivi basés sur les technologies numériques existent					
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3.1: Capacités d'intelligence économique de l'ERO en vue de l'autosuffisance en riz d'ici 2030 et la prévention des conflits commerciaux renforcées	□	oui/non	non	oui	Dispositif de suivi et d'évaluation de la CEDEAO
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3.2: Un système de gestion et de suivi basés sur les technologies numériques est mis en place	□	oui/non	non	oui	

8 NOTE DE CONFORMITÉ ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (NOCES)

A. Information de base [2]

Nom du Project : PROJET REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE CHAINES DE VALEUR RESILIENTES DU RIZ EN AFRIQUE DE L'OUEST (REWARD G1)			**Code SAP du Projet : P-Z1-AA0-163**
Pays : Guinée Bissau, Gambie.	**Région : RDGW**	**Instrument de Financement** : Prêt Souverain Garanti	
Secteur Responsable du Projet : Agriculture	**Chargé (s) du Projet : Marwan, LADKI / Rebecca DADZIE, Yappy SILUNGWE.**		
Date de la mission d'évaluation ex-ante : 12/02/2024 – 23/03/2024	**Date prévue de présentation pour approbation** : 06/11/2024		
Spécialiste en sauvegarde environnementale : Emmanuel YONI/Chaibou MAMANE, Rashida Katty, DUMBUYA/Sekou Abou, KAMARA.			
Spécialiste en sauvegarde sociale : Mouyoudèi KOTOKO/SONOU A. Sabas/Richmond, ANTWI-BEDIAKO, Charlotte N. CHEUMANI			
Catégorie environnementale et sociale : Catégorie 1	**Type d'opération** : Opération du Secteur Public	**Intermédiaire Financier** : Non	
Date de catégorisation : 15/03/2024	**Catégorisation dans ISTS : 15/03/2024**	**Catégorisation dans SAP : June 11, 2024**	
Ce projet est-il dans un contexte de réponse d'urgence à une crise ou catastrophe ?			**Non**
Ce projet est-il préparé en vertu d'une dérogation aux exigences du Système de Sauvegarde Intégré (SSI) ?			**Non**

B. Publication et Suivi de la Conformité

B.1 Publication obligatoire

Evaluation Environnementale et Sociale/Audit/Système/Autres: Oui (10 EIES + 02 MGP) –***Guinée-Bissau*** : 08 EIES pour les travaux de réhabilitation de périmètres rizicoles à Cumunda, Canghali, Guéba et Bancuna (région Bafata) et Pelundo (région de Cacheu), et pour les travaux d'entretien de périmètres maraichers à Carantaba (région de Gabu), Gambiel, Bissanque, Embalocunda, Saré-Coba et Tchumoel (région de Bafata), + 01 MGP ***Gambie*** *: 02 EIES pour la Central River Region et pour Upper River Région,*), *0*1 MGP.

Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) ***avant l'évaluation ex-ante*** ?	**Non**
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	**Guinée-Bissau** : 04/07/2024 ; 16/07/2024 **Gambie** : 04/07/2024
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	**Guinée-Bissau**: 04/07/2024 ; 17/07/2024 **Gambie** : 08/07/2024
Date de publication par la Banque	**Guinée-Bissau**: 08/07/2024 ; 26/07/2024 **Gambie**: 08/07/2024
Plan d'Action de Réinstallation (PAR)[3]: No	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) ***avant l'évaluation ex-ante*** ?	**N.A.**
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client –	**Taper ou insérer date**
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	**Taper ou insérer date**
Date de publication par la Banque	**Taper ou insérer date**
Plan de Participation des Parties Prenantes (P3P) : Oui (2 P3P)	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) ***avant l'évaluation ex-ante*** ?	**Non**
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	**Guinée-Bissau**: 04/07/2024 **Gambie** : 04/07/2024
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	**Guinée-Bissau**: 04/07/2024 **Gambie**: 08/07/2024
Date de publication par la Banque	**Guinée-Bissau** : 08/07/2024 **Gambie** 08/07/2024
Plan de Gestion des Pestes ou des Vecteurs (PGP/PGV) : Oui (02 PGP)	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) ***avant l'évaluation ex-ante*** ?	**Non**
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	**Guinée-Bissau**: 04/07/2024 **Gambie** : 04/07/2024
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	**Guinée-Bissau**: 04/07/2024 **Gambie**: 08/07/2024
Date de publication par la Banque	**Guinée-Bissau** : 08/07/2024 **Gambie** 08/07/2024
Plan pour les Groupes Vulnérables (PGV) : N.A.	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) ***avant l'évaluation ex-ante*** ?	**N.A.**
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	**Taper ou insérer date**
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	**Taper ou insérer date**
Date de publication par la Banque	**Taper ou insérer date**
Plan de Participation des Communautés Riveraines (PPCR) : N.A.	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) ***avant l'évaluation ex-ante*** ?	**N.A.**
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	**Taper ou insérer date**
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	**Taper ou insérer date**
Date de publication par la Banque	**Taper ou insérer date**
Plan de Prévention et Riposte aux Urgence (PPRU) : N.A.	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) ***avant l'évaluation ex-ante*** ?	**N.A.**
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	**Taper ou insérer date**
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	**Taper ou insérer date**

[2] **Note** : *La NOCES doit être est annexée aux rapports d'évaluation des projets/documents avant l'approbation de la haute direction et/ou du conseil d'administration.*

[3] *Y compris le Plan de Restauration des Moyens d'Existence (PRME)*

Date de publication par la Banque	**Taper ou insérer date**
Plan de Gestion des Déchets Dangereux/Biomédicaux (PGDD) : N.A.	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) ***avant l'évaluation ex-ante*** ?	**N.A.**
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	**Taper ou insérer date**
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	**Taper ou insérer date**
Date de publication par la Banque	**Taper ou insérer date**
Notification aux Pays Riverains : N.A.	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) ***avant l'évaluation ex-ante*** ?	**N.A.**
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	**Taper ou insérer date**
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier	**Taper ou insérer date**
Date de publication par la Banque	**Taper ou insérer date**
Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) de l'Emprunteur (annexe accord financement)[4] PGES Accord de financement pour la Guinée Bissau et PGES Accord de Financement pour la Gambie.	
Le (s) document (s) a-t-il / ont-ils été publié (s) ***avant l'évaluation ex-ante*** ?	**Non**
Date de publication dans le pays, par l'Emprunteur/Client	**Guinée Bissau** : 02/10/2024 **Gambie** *: 04/10//*2024
Date de réception, par la Banque, de l'autorisation de publier -	**Guinée Bissau** : 02/10/2024 **Gambie***: 11/10//*2024
Date de publication par la Banque -	**Guinée Bissau** : 07/10/2024 **Gambie :** 14/10/2024
Si la publication dans le pays, de n'importe lequel des documents cités ci-dessus, n'est pas prévue, veuillez fournir les raisons légales : N.A.	

B.2. Indicateurs de suivi de la Conformité

Est-ce qu'un budget et un calendrier appropriés, ainsi que des responsabilités institutionnelles claires, ont été préparés pour la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales ?	**Oui**
Est-ce que les coûts liés aux mesures environnementales et sociales, y compris le mécanisme de gestion des plaintes ont été intégrés au coût total du projet ?	**Oui**
Le montant total pour la réinstallation des personnes affectées, tel **qu'intégré dans le coût total du projet**, est-il ***entièrement mobilisé et disponible*** ?[5]	**N.A.**
Est-ce que le système de suivi-évaluation du projet inclue le suivi des impacts et mesures de sauvegarde environnementale et sociale ?	**Oui**
Est-ce que les arrangements institutionnels adéquats ont été convenus avec l'Emprunteur/Client, puis intégrés correctement dans les accords juridiques du projet ?	**Oui**

C. Approbation

Le projet est-il en conformité avec les exigences de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque, et peut donc être soumis pour Approbation ? **Oui**

Préparée par :	***Nom***	***Signature***	***Date***
Spécialiste en Sauvegarde Environnementale :	Chaibou MAMANE/ Emmanuel YONI/ Sekou Abou KAMARA/ Rashida Katty, DUMBUYA		**14/10/2024**
Spécialiste en Sauvegarde Sociale :	Sabas S. AGOSSOU/Mouyoudèi KOTOKO, Charlotte N. CHEUMANI/ Richmond, ANTWI-BEDIAKO		**14/10/2024**
Chargé du Projet :	Marwan, LADKI/Rebecca DADZIE, Yappy SILUNGWE		**14/10/2024**
Soumise par :			
Directeur sectoriel:	Martin FREGENE		**16/10/2024**
Approuvée par :			
Directeur SNSC :	Maman-Sani ISSA		**25 octobre 2024**

[4] Tel que requis par la section III.2.3 de la Politique Environnementale et Sociale (PES) de la Banque

[5] Si un plan d'action de réinstallation (PAR) n'est pas nécessaire bien que l'EIES ait été publiée, joindre l'image/la photo du site/du paysage du projet pour prouver qu'il est libre de toute occupation (une simple déclaration ou une lettre de l'emprunteur ne suffit pas), en plus de la déclaration de l'emprunteur (lettre officielle) indiquant qu'il s'agit d'un terrain appartenant à l'État ou au Client.

9 INFORMATIONS CLEFS DU PROJET REGIONAL FINANCE PAR LE FONDS D'ACTION CLIMATIQUE (CAW) COMME COMPOSANTE « ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE » DU PROJET REWARD

Project Name	Strengthening Resilience to Climate Change of Rice Value Chains in West Africa (= Adaptation component of the AfDB-funded REWARD program)
Sector	Agriculture
Borrower/Grant Recipient	Africa Rice Center
Borrower/Grant Team Lead	Dr. Manneh Baboucarr, Director General
Project Instrument	ADF-16 CAW Grant
Executing Agency	Africa Rice Center

CAWSector(s)	
☒Adaptation	☒Agriculture, food and nutrition security ☐Building water security and sanitation ☒Climate information and early warning systems ☒Greening the financial sector and supporting the private sector ☒Building resilient and green infrastructure
☒Mitigation	• ☒Improving clean energy access and just energy transition • ☒ De -carbonising the mangroves from GES ''leaks'' • ☒Building resilient and green infrastructure • ☒Greening the financial sector and supporting the private sector

10 Plan de suivi du Projet REWARD

A. Indicateurs d'alignement

Désignation de l'indicateur	Définition/ description	Source	Référence et cibles (si possible)
(i) Eliminer la faim et la malnutrition : ia.productivité du travail agricole (=revenu en $ par agriculteur) ;ib. rendement des céréales (riz) en tonnes/ha (ii) Devenir un exportateur net de produits alimentaires en réalisant l'autosuffisance dans les aliments de base clés (= volume en tonnes du commerce intra-régional des produits à base de riz (iii) S'élever dans les chaines de valeurs clés (=consommation d'engrais en tonnes)	(ia) cet indicateur mesure la valeur ajoutée agricole moyenne par agriculteur. Les évolutions de l'indicateur permettent de mesurer non seulement les gains en termes de productivité, mais également les changements en termes d'influence de l'environnement sur la productivité. (ib) permet de mesurer le rendement des cultures par hectare. Il s'agit d'un indicateur pour mesurer l'autosuffisance du continent sur les principales cultures de base, notamment le blé, le riz, le maïs, l'avoine et le sorgho (ii) Cet indicateur mesure la différence entre ses exportations et importations de produits agricoles tirés des exploitations rizicoles. Il s'agit d'une indication de la dépendance du continent des importations pour sa consommation alimentaire. (iii) Cet indicateur mesure la quantité d'éléments nutritifs végétaux utilisés par les terres arables pour l'absorption des cultures et la nutrition. Il démontre les efforts pour augmenter la productivité en utilisant des produits fertilisants tels que l'engrais azoté,	(i), (ii) et (iii) FAO, ECST, CGIAR (CCAFS) : RAP / Bilans agricoles et rapports SAP. Rapports et statistiques des ministères. Enquête revenu des ménages/ missions conjointes Africa Rice et ECOWAS.	Référence (date) : voir tableau ci-dessous Cible (date) : voir tableau ci-dessous

	le potasse et le phosphate.			

B. Indicateurs d'effets et de produits (indicateurs de performance)

Désignation de l'indicateur	Définition/ description	Méthode de collecte	Responsabilité en matière de collecte	Fréquence d'établissement de rapports	Planification des résultats		
					Au démarrage	Mi-parcours	Fin du projet
INDICATEUR D'EFFET 1.1 : Augmentation de la production et de la productivité en riz	Evolution des rendements (T/ha) et de la production (T) (situation avant l'appui du projet et situation avec l'appui du projet)	Enquête permanente agricole	direction des statistiques sectorielles du ministère de l'agriculture	Annuelle Annuelle	2 35 000	4 80 000	6,5 127 000
INDICATEUR D'EFFET 1.2 : Accroissement du revenu annuel par bénéficiaire (homme / femme)	Evolution des revenus des bénéficiaires (situation avant l'appui du projet et situation avec l'appui du projet) en $us	Enquête permanente agricole	direction des statistiques sectorielles du ministère de l'agriculture	Annuelle	760	840	940
INDICATEUR D'EFFET 1.3 : emplois additionnels créés dans la zone d'intervention du projet (nb de femmes et de jeunes)	Nombre de bénéficiaires du projet qui disposent d'activités rémunératrices couvrant une période d'au moins 6 mois par an.	Enquête spécifique Outils de suivi périodique du projet	Dispositif du suivi évaluation du projet	Annuelle	0	5000 (3300 Gambie + 1700 Guinée Bissau) (3500 F et 1500 J)	15000 (10000 G + 5000 GB) (7500 F et 3500 J)
INDICATEUR D'EFFET 2.1 : Augmentation du volume du commerce des produits à base de riz	Evolution des quantités de riz commercialisés entre les 15 pays d'Afrique de l'Ouest	Rapports annuels de la CEDEAO et Africarice. Outils de suivi périodique du projet	Dispositif du suivi évaluation du projet et de la CEDAO	Annuel	150000	200000	250000
INDICATEUR D'EFFET 2.2: Réduction des factures d'importation du riz en Afrique de l'Ouest	Diminution des montants des importations du riz, des pays en Afrique de l'Ouest, en millions de dollars	Rapports annuels de la CEDEAO et Africarice. Outils de suivi périodique du projet	Dispositif du suivi évaluation du projet et de la CEDAO	Annuel	25000	21000	16000
INDICATEUR D'EFFET 2.3 : Augmentation de l'autosuffisance en riz	Evolution de la couverture des besoins de consommation en riz par les productions des pays du projet	Outils de suivi périodique du projet Rapports annuels de la CEDEA	Dispositif du suivi évaluation du projet et de la CEDAO	Annuel	60%	65%	75%

		O et Africa rice.					
INDICATEUR D'EFFET 3.1 : Plan de résilience climatique et sobriété carbone mis en œuvre (composante 1.3)	Mise en œuvre du Plan de résilience climatique et sobriété carbone (oui/non)	Rapports de mise en œuvre du plan de résilience climatiqu e et sobriété carbone	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	non	oui	oui
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1.1 : Terres dotées de système amélioré de gestion de l'eau (ha à destination des femmes et des jeunes)	Nombre d'hectares de terres rizicoles aménagés en irrigation	Outils de suivi périodiqu e du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	4000 (2000 G + 2000 GB) (1200 F et 800 J)	6000 (3000 G + 3000 GB) (1800 F et 1200 J)
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1.2 : Superficies des propriétés foncières sécurisées en appui à l'accès des terres (ha à destination des femmes et des jeunes)	Nombre d'ha de terres agricoles sécurisés foncièrement dont nombre d'ha de terres exploitées par les femmes	Outils de suivi périodiqu e du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	2800 (1600 G + 1200 GB) (840 F et 560 J)	4200 (2400 G + 1800 GB) (1260 F et 840 J)
INDICATEUR DE PRODUIT 1.1.3 : infrastructures sociales développées	Réalisation/réhabilitatio n de : 46 km de pistes rurales / 2 centres de santé, 2 infrastructures d'éducation et 19 AEP et assainissement	Outils de suivi périodiqu e du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuelle	0	46 (22 G + 24 GB) 2 (GB) 2 (GB) 19 (GB)	46 (22 G + 24 GB) 2 (GB) 2 (GB) 19 (GB)
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2.1 : Personnes ayant accès aux semences, aux engrais, aux produits phytosanitaires, à la mécanisation et aux équipements agricoles (nombre de femmes et de jeunes)	Nombre de bénéficiaires des engrais, produits de lutte contre les ravageurs, équipements et mécanisation	Outils de suivi périodiqu e du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	40000 (6000 G + 36000 GB) (12000 F et 12000 J)	60000 (10000 G + 50000 GB) (18000 F et 18000 J)
INDICATEUR DE PRODUIT 1.2.2 : technologies numériques et e-voucher sont promus pour l'accès et la diffusion des semences, des engrais et des produits de lutte contre les ravageurs	Nombre de technologies numériques et e-voucher pour les semences, les engrais et les produits de lutte contre les ravageurs développés/ renforcés	Outils de suivi périodiqu e du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	5	5
INDICATEUR DE PRODUIT 1.23. : agents de vulgarisation formés en matière de SRI, agriculture intelligente, gestion durable des semences,	Nombre d'agents de vulgarisation formés	Outils de suivi périodiqu e du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	140 (80 G + 60 GB) (42)	260 (150 G + 110 GB) (80)

des engrais et produits de lutte contre les ravageurs, gestion sensible au genre et aux conflits, etc (nb de femmes)							
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3.1. : Dispositifs pour la sécurisation et la résilience des populations dans les sites rizicoles en situation d'insécurité élevée	Nombre de dispositifs développés/ mis à jour	Rapports de mise en œuvre des mesures E&S	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	2	2
INDICATEUR DE PRODUIT 1.3.2. : Instruments de sauvegarde E&S au niveau du projet sont élaborés et mis en œuvre	Nombre d'instruments de sauvegarde E&S élaborés et mis en oeuvre	Rapports de mise en œuvre des mesures E&S	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	16 (5 G + 11 GB)	16 (5 G + 11 GB)
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1.1 : infrastructures post-récolte, d'emballage, de transformation et de commercialisation du riz développées (nb dédiés aux femmes et jeunes)	Nombre d'infrastructures post-récolte, d'emballage, de transformation et de commercialisation du riz	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	14 (8 G + 6 GB) (7 F et 7 J)	14 (15 G + 13GB) (14 F et 14 J)
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1.2 : : Coopératives dirigées par des femmes appuyées pour faciliter l'accès aux infrastructures à valeur ajoutée	Nombre de coopératives féminines ayant accès aux infrastructures à valeur ajoutée	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	15	15
INDICATEUR DE PRODUIT 2.1.3 : exploitants et acteurs commerciaux formés et appuyés à la gestion et au développement d'infrastructures à valeur ajoutée axées sur le marché (nb de femmes et jeunes)	Nombre d'exploitants et des acteurs commerciaux formés et appuyés	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	170 (130 G + 40 GB) (85 F et 34 J)	260 (200 G + 60 GB) (130 F et 52 J)
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2.1 : indications géographiques (IG) et d'emballage du riz sont promus afin de renforcer l'image de marque orientée vers le consommateur et d'améliorer l'accès au marché	Nombre de groupes de commerçants de produits de la CDV riz appuyés dans l'indication géographique et l'emballage	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	3	3
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2.2 : exploitants et acteurs	Nombre d'exploitants et des acteurs commerciaux appuyés à	Outils de suivi périodiqu	Dispositif de suivi	Annuel	0	50 (30 G. + 20 G-B.)	90 (60 G. + 30 G-B.)

commerciaux appuyés à la participation aux foires nationales/régionales afin d'améliorer la mise en réseau et l'accès aux marchés, (nombre de femmes et jeunes)	la participation aux foires nationales/régionales	e du projet	évaluation du projet			(20 F et 10 J)	(36 F et 18 J)
INDICATEUR DE PRODUIT 2.2.3 : systèmes nationaux d'information sur les marchés du riz sont renforcés	Nombre de systèmes nationaux d'information sur les marchés du riz renforcés	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	2	2
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.1 : contrats établis entre les meuniers et les agriculteurs afin de garantir aux agriculteurs la vente et aux meuniers l'approvisionnement, tout en partageant la génération de valeur	Nombre de contrats établis entre les meuniers et les agriculteurs	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	20 (10 G. + 10 G-B.)	20 (10 G. + 10 G-B.)
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.2 : produits financiers innovants pour les petits exploitants et les acteurs commerciaux promus	Nombre de produits financiers innovants pour les petits exploitants et les acteurs commerciaux promus	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	5	9
INDICATEUR DE PRODUIT 2.3.3 : femmes dans la chaîne de valeur du riz ciblées par un appui à l'inclusion financière	Nombre de femmes ciblées par l'inclusion financière	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi évaluation du projet	Annuel	0	70 (40 G. + 30 G-B)	110 (60 G. + 50 G-B)
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1.1Opérations d'harmonisation des tarifs d'importation pour le riz	Les procédures des tarifs d'importation pour le riz sont harmonisées et soutenues (oui/non)	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi et d'évaluation de la CEDEAO	Annuel	non	Oui	Oui
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1.2 : Réformes politiques et mesures réglementaires sensibles au genre développées et harmonisées	Les réformes politiques et mesures réglementaires sont développées et harmonisées (oui/non)	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi et d'évaluation de la CEDEAO	Annuel	non	Oui	Oui
INDICATEUR DE PRODUIT 3.1.3 : Dialogues régionaux sur la gestion pacifique / le développement des ressources en eau pour la production de riz au niveau des bassins transfrontaliers soutenus	Ateliers de soutien du dialogue régional sur la gestion / le développement des ressources en eau pour la production de riz au niveau des bassins transfrontaliers sont réalisés (oui/non)	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi et d'évaluation de la CEDEAO	Annuel	non	Oui	Oui
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2.1 :	Nombre de systèmes de commerce et de	Outils de suivi	Dispositif de suivi et	Annuel	0	1	2

systèmes efficaces de commerce et de marketing tout au long de la chaîne de valeur du riz en Afrique de l'Ouest soutenus	marketing de la CDV riz soutenus	périodique du projet	d'évaluation de la CEDEAO				
INDICATEUR DE PRODUIT 3.2.2 : Règlements régionaux de la CEDEAO sur les semences, les pesticides et sur les engrais soutenus	Nombre de règlements régionaux de la CEDEAO sur les semences, les pesticides et sur les engrais soutenus	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi et d'évaluation de la CEDEAO	Annuel	0	2	3
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3.1 : Capacités d'intelligence économique de l'ERO en vue de l'autosuffisance en riz d'ici 2030 et la prévention des conflits commerciaux renforcées	Capacités d'intelligence économique de l'ORE en vue de l'autosuffisance en riz d'ici 2030 renforcées (oui/non)	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi et d'évaluation de la CEDEAO	Annuel	non	Oui	Oui
INDICATEUR DE PRODUIT 3.3.2 : Un système de gestion et de suivi basés sur les technologies numériques est mis en place	Système de gestion et de suivi basés sur les technologies numériques est mis en place (oui/non)	Outils de suivi périodique du projet	Dispositif de suivi et d'évaluation de la CEDEAO	Annuel	non	Oui	Oui